



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

ANALYSE INTERREGIONALE DES RAPPORTS DES FACILITATEURS CONCERNANT LES ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Juillet 2016

Sommaire

1. Introduction	3
1.a Contexte	3
1.b Objectifs	3
1.c Portée et méthodologie	4
2. Participation	5
2.a Participation de la communauté	5
2.b Équilibre des genres	6
2.c Participation des jeunes	6
2.d Autres observations sur la participation	7
2.e Problématiques et défis transversaux	8
3. Matériels pour la formation	8
3.a Commentaires généraux	9
3.b Atelier sur la mise en œuvre de la Convention (IMP)	10
3.c Atelier sur l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés (INV)	12
3.d Atelier sur la préparation des candidatures (NOM)	14
3.f Publics et thèmes nouveaux	15
4. Analyse régionale	16
4.a Afrique	16
4.b États arabes	17
4.c Asie et Pacifique	18
4.d Amérique latine et Caraïbes	20
5. Bénéfices des ateliers au niveau national	21
5.1 Formation de groupes d'acteurs compétents en matière de PCI	21
5.2 Développement des politiques et institutions	22
5.3 Initiatives de sauvegarde	23
5.4 Enjeux liés au suivi des ateliers	24
6. Réflexions sur le rôle du facilitateur	24
6.1 Interaction avec les participants, les représentants nationaux et l'UNESCO	24
6.2 Cofacilitation: Avantages et inconvénients	25
6.3 Envoi des rapports à l'UNESCO	26
7. Conclusions et recommandations	26
Références	28
Annexe 1: Liste des rapports sur les ateliers pris en compte dans la présente étude (dans l'ordre chronologique)	29
Annexe 2: Modèle de rapport	33
Annexe 3: Recommandations spécifiques pour le programme de renforcement des capacités	37
Planification et organisation	37
Participation	37
Matériels	37
Suivi des ateliers	39
Facilitateurs et rapports	39

1. Introduction

1.a Contexte

Entre 2011 et 2015, l'UNESCO a organisé plus de 170 ateliers de formation en Afrique, dans les États arabes, dans la région Asie et Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes dans le cadre de son programme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ce programme de renforcement des capacités, défini comme un « engagement général à long terme avec les États membres, qui vise à créer des environnements institutionnels et professionnels propices à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », a mobilisé un réseau de plus de 80 facilitateurs venant du monde entier pour délivrer une formation à plus de 2 000 participants dans plus de 70 pays.

Durant la phase initiale du programme (2011-2015), les ateliers étaient centrés autour de quatre domaines thématiques : i) la ratification de la Convention (RAT) ; ii) la mise en œuvre de la Convention au niveau national (IMP) ; iii) l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés (INV) ; et (iv) la préparation des candidatures (NOM). Depuis, le programme a évolué et favorise une approche du projet plus complète, qui comprend des formations, un soutien à long-terme à l'élaboration des politiques et du cadre juridique et des activités pilotes d'établissement d'inventaires. La gamme thématique du curriculum a été diversifiée et intègre actuellement de nouveaux sujets, tels que le genre, les plans de sauvegarde et le développement durable.

Dans son rapport d'évaluation intitulé *Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la culture* publié en 2013, le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO a affirmé que, de tous les mécanismes établis pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, le programme de renforcement des capacités était perçu comme étant le plus important par beaucoup de gens. Parmi les éléments qui pourraient être améliorés, les évaluateurs de l'IOS ont demandé que plus d'efforts soient consacrés au suivi et à l'évaluation des résultats des activités de renforcement de capacités.¹

De ce fait, les avis des facilitateurs constituent une ressource particulièrement précieuse puisque c'est grâce à leur expertise et leur engagement que l'UNESCO peut mettre en œuvre les ateliers de formation dans les pays qui en sont bénéficiaires. Après chaque atelier, les facilitateurs envoient des rapports d'analyse à l'UNESCO, qui constitue une source d'information pour les réunions régionales de bilan sur le programme.² La présente étude est la première tentative d'analyse globale de ces rapports qui reflète les différentes expériences de mise en œuvre du programme global dans différentes parties du monde.³

1.b Objectifs

L'analyse a pour objectif de recueillir l'avis des facilitateurs sur la mise en œuvre et les effets du programme global de renforcement des capacités afin d'identifier ses forces et ses faiblesses, les leçons qui en ont été tirées et les suggestions pour le développement futur du programme. Elle couvre un échantillon de rapports provenant de 73 ateliers de formation⁴

1. La Recommandation 6 du rapport demande que l'UNESCO mette en place, « avec l'entière participation du bureau hors Siège de l'UNESCO et en coopération avec les commissions nationales, un mécanisme de suivi des activités de renforcement des capacités afin de recueillir des données sur leur efficacité. ».
2. À cet égard, les réunions régionales de bilan organisées par le Secrétariat depuis 2012 (Pékin 2012, Cuzco 2013, Koweït 2014, Sofia 2014, Algérie 2015) constituent l'un des mécanismes clés. Elles rassemblent les facilitateurs formés par l'UNESCO, les fonctionnaires des bureaux hors Siège et ceux de la Section du patrimoine culturel immatériel. Elles se sont révélées utiles pour évaluer la mise en œuvre du programme, identifier les leçons qui en ont été tirées et pour faire des recommandations en vue d'une amélioration future du programme.
3. Une étude-pilote de suivi pour recueillir des informations sur les personnes qui ont assisté à la formation constituera un effort complémentaire pour améliorer le suivi et la surveillance du programme. Il leur sera demandé comment leur participation au programme a eu une influence sur leur engagement en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
4. L'UNESCO a fourni un échantillon de rapports portant sur 73 ateliers, car cela correspondait au nombre de rapports que le Secrétariat avait déjà entré dans sa base de données au Siège de l'UNESCO au moment où l'étude a été demandée. D'autres rapports avaient été rendus aux bureaux hors Siège de l'UNESCO chargés de recruter les facilitateurs, mais il y a toujours un

organisés dans quatre régions⁵ et portant sur trois domaines thématiques : (i) la mise en œuvre de la Convention, (ii) l'établissement d'inventaires et (iii) les candidatures. L'analyse porte plus particulièrement sur les questions suivantes :

- De quelle façon les profils des participants s'inscrivaient-ils dans l'objectif du programme de renforcer les capacités des fonctionnaires des ministères, de la société civile et des communautés impliquées dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de mobiliser toutes les parties prenantes, jeunes et personnes âgées, tout en respectant l'égalité des genres?
- Les matériels de formation développés et fournis par l'UNESCO étaient-ils adéquats et facilement adaptables aux contextes et publics sur place ?
- Quels défis importants (en matière d'organisation notamment) ont émergé et comment y a-t-on fait face?
- Comment les facilitateurs ont-ils évalué le principe de cofacilitation (une équipe de deux facilitateurs par formation)?
- Quels sont les effets à court terme du programme de renforcement des capacités que les facilitateurs ont pu observer durant leur séjour dans les pays bénéficiaires ?
- Quelles sont les conclusions et les recommandations concernant le développement futur du programme ?

1.c Portée et méthodologie

Le nombre d'ateliers par région est réparti comme suit:

- Afrique: 15
- Asie et Pacifique: 30
- États arabes: 7
- Amérique latine et Caraïbes: 21

Le nombre d'ateliers par domaine thématique⁶ est réparti comme suit:

- Mise en oeuvre de la Convention (IMP): 34
- Établissement d'inventaires avec la participation des communautés (INV): 23
- Préparation des candidatures (NOM): 16

La majorité de ces 73 ateliers ont entraîné la rédaction d'un seul rapport; cependant, certains ont vu la publication de deux rapports ou plus (voir annexe 1). La présente étude considère chaque atelier comme une unité d'informations indépendamment du nombre de rapports. Pour les ateliers avec plus d'un rapport, tous les rapports ont été pris en compte.

En 2013, le Secrétariat a développé un modèle pour aider les facilitateurs à structurer leurs rapports sur les ateliers de renforcement des capacités. Les questions dans ce modèle de rapport ont orienté la présente analyse. Le modèle demande aux facilitateurs de répondre à des questions spécifiques regroupées en dix thèmes clés (voir annexe 2). Cependant, tous les facilitateurs n'ont pas utilisé le modèle, étant donné que de nombreux ateliers ont eu lieu avant que l'UNESCO ne le mette au point.

décalage entre le moment où le rapport est soumis au niveau du Bureau hors Siège et le moment où il est devenu disponible au Siège.

5. Les régions sont regroupées selon les groupes électoraux de l'UNESCO : Groupe I (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord), Groupe II (Europe de l'Est), Groupe III (Amérique latine et Caraïbes), Groupe IV (Asie et Pacifique), Groupe V (a) (Afrique) et Groupe V (b) (États arabes).
6. En comparaison, il y a eu moins d'ateliers sur la ratification de la Convention et parmi ceux-ci, aucun rapport n'a été établi. La présente étude ne concerne donc que les ateliers sur la mise en œuvre de la Convention, l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés et la préparation des candidatures.

La qualité des rapports varie; néanmoins, la majorité de ceux-ci sont incroyablement riches, analytiques et bien écrits. Ils contiennent souvent des informations sur les politiques et institutions pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en place dans les pays où les ateliers ont été organisés, fournissent des exemples intéressants pour adapter les modules de formation au contexte local, illustrent comment les différentes communautés comprennent la Convention, démontrent qu'il y a eu une réflexion de la part des facilitateurs et formulent des recommandations utiles pour l'amélioration du programme. De plus, étant donné que les facilitateurs suivent souvent un même pays durant un certain temps, organisant une série de différents ateliers répartis sur plusieurs années, certains d'entre eux pourraient observer certains effets à court terme des activités de renforcement des capacités.

Les rapports d'une qualité moindre sont très descriptifs, reprenant des informations contenues dans les modules de formation ou les discours d'ouverture. Certains comportent des lacunes concernant les profils des participants, leur genre et leur affiliation à une organisation, ce qui complique la collecte systématique d'informations.

En pratique, pour établir la présente étude, on a procédé comme suit: en prenant des notes structurées sur les rapports des facilitateurs et en organisant les informations selon les sections du modèle du rapport. Les sections étaient: le contexte national, les profils des participants, les problèmes rencontrés, les sujets évoqués, les acquis des participants ainsi que l'autoévaluation des facilitateurs, les informations sur l'adaptabilité des matériels aux contextes locaux et des recommandations sur l'orientation des programmes futurs. Le tableau a permis de trier les informations par pays, région ou type d'atelier, ce qui facilite l'identification des dynamiques régionales et des problématiques spécifiques à chaque domaine thématique.

2. Participation

La présente section analyse les profils des participants aux ateliers en prêtant une attention particulière à la diversité des acteurs impliqués, la participation des communautés, l'équilibre entre les genres et la jeunesse.

2.a Participation de la communauté

La participation des communautés est un principe fondateur de la Convention. Le préambule de la Convention reconnaît le rôle des communautés dans la production, la recreation et la sauvegarde du PCI. L'article 15 stipule que « chaque État partie s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés » dans le cadre de ses activités de sauvegarde. La participation des membres de la communauté, des détenteurs et des praticiens du PCI aux ateliers est, par conséquent, essentielle pour atteindre les objectifs de la Convention. Le Secrétariat de l'UNESCO recommande qu'un pourcentage significatif de des participants provienne de ces groupes. Concrètement, environ un tiers des participants devraient venir des communautés, un tiers du gouvernement et un tiers de la communauté de chercheurs ou des ONG. Pour les ateliers sur l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés, l'UNESCO recommande même que deux tiers des participants proviennent des communautés. Le modèle de rapport demande aux facilitateurs d'estimer le nombre de membres des communautés parmi les participants aux ateliers.

Environ la moitié des 73 ateliers contenaient des données sur le nombre de participants provenant des communautés. Durant ces ateliers, environ 26 % des participants étaient des membres des communautés ou des praticiens.

Il convient de mentionner le fait que plusieurs facilitateurs ont rapporté n'avoir eu aucun participant issu de la communauté lors de leurs ateliers. De plus, les facilitateurs ont parfois eu du mal à décider si un participant pouvait être considéré comme membre de la communauté ou non. Certains rapports ne faisaient pas de distinction claire entre les ONG et les communautés/praticiens. Bien que ces irrégularités reflètent les défis conceptuels

posés par la définition des communautés, il apparaît que les ateliers sur l'établissement d'inventaires ont un pourcentage plus élevé de participants issus de la communauté/ de praticiens (31 % selon les 15 ateliers sur l'établissement d'inventaires qui comportaient des données sur la participation des communautés) et par conséquent, respectent les recommandations de l'UNESCO.

La section 4 du présent rapport fournit des données régionales sur la participation des communautés aux ateliers.

2.b Équilibre des genres

L'égalité entre les genres est l'une des priorités fondamentales de l'UNESCO et l'on y fait de plus en plus attention lors de la mise en oeuvre de la Convention. Dans son évaluation de 2013, l'IOS a demandé que cette thématique soit mieux prise en compte dans les politiques sur le PCI, la législation, la planification du développement et les programmes et plans de sauvegarde. Dans ce contexte, la problématique de la participation des femmes aux ateliers de renforcement des capacités prend une importance particulière.

Dans le modèle de rapport, il est demandé aux facilitateurs de renseigner le nombre de femmes et d'hommes lors des sessions de formation, ce qui permet de surveiller l'équilibre entre les genres. Les informations sur ce sujet proviennent de 46 ateliers (sur 73). Lorsque cela était possible, la liste des participants a également été utilisée pour estimer le nombre de femmes participant à l'atelier. Durant les ateliers où le nombre de femmes a été renseigné, 46 % des participants en moyenne étaient des femmes.

Cependant, ce pourcentage élevé cache des disparités importantes entre les ateliers. Par exemple, dans certains ateliers, 84 % des participants étaient des femmes. D'autres connaissaient un pourcentage bien moins important : lors d'un atelier, seulement 4 % des participants étaient des femmes (voir section 4 pour une analyse régionale).

La plupart du temps, et même lorsque les femmes sont sous-représentées, les rapports de facilitateurs faisaient l'éloge de la qualité de leur participation. Dans un pays de la région Asie et Pacifique, le rapport signalait que même si les femmes étaient un peu moins nombreuses que les hommes, elles donnaient la plupart des réponses et intervenaient beaucoup. Certains rapports ont souligné le rôle actif des organisations de femmes lors des ateliers : par exemple, un rapport des États arabes a mentionné la participation d'ONG dirigées par des femmes.

Bien que les femmes aient souvent été actives durant les discussions, il y a eu des exceptions. Dans un pays, les quelques femmes présentes (6 sur 26 participants) prenaient rarement la parole : « Cela ne voulait pas dire que leur intérêt était moindre que celui des hommes. Au contraire, leur intérêt était perceptible non seulement par leur présence, mais aussi par leur attention continue durant l'atelier. Elles jouaient également un rôle important dans la préparation du travail sur le terrain. »

Même lorsque l'équilibre entre femmes et hommes était respecté, les facilitateurs ont remarqué que parmi les participants considérés comme des « membres des communautés », la majorité était des hommes. Lors d'un atelier en Amérique latine, par exemple, un facilitateur a observé que 50 % des participants provenant des institutions gouvernementales étaient des femmes, tandis que seulement 22 % des membres des communautés étaient des femmes.

2.c Participation des jeunes

Les jeunes représentent plus de la moitié de la population mondiale et c'est pour eux et les générations à venir que le patrimoine culturel immatériel doit être sauvegardé. Ils représentent un groupe essentiel du programme de renforcement des capacités. Le modèle de rapport demande aux facilitateurs de fournir une estimation du nombre de participants à l'atelier âgés de moins de 25 ans (selon la définition de la jeunesse de l'ONU).

Malgré le fait que cette question ait été incluse dans le modèle, seulement 20 rapports sur les ateliers comprenaient des données sur la participation des jeunes. Sur cet échantillon limité, la majorité de ces rapports (14 sur 20) signalaient qu'aucun participant aux ateliers n'avait moins de 25 ans. Le taux moyen de participation des jeunes était en-deçà de 2 %. Dans certains cas, les facilitateurs ont signalé la présence de jeunes personnes d'entre 25 et 30 ans, ce qui montre que la notion de « jeunesse » varie d'un cas à l'autre.

La plupart des rapports ne mentionnaient pas la contribution des jeunes participants lors des ateliers, sauf lorsque qu'il s'agissait d'apporter une aide sur des aspects techniques de l'enregistrement vidéo ou un point de vue sur les rôles des nouvelles technologies pour familiariser les jeunes au PCI. Lors d'un des ateliers sur l'établissement d'inventaires dans les Caraïbes, le rapport a signalé que les seuls participants âgés de moins de 25 ans avaient joué un rôle déterminant pour nouer des liens avec d'autres jeunes praticiens sur le terrain.

Durant un atelier sur l'établissement d'inventaires en Asie centrale, les rares participants jeunes étaient les moins actifs pendant la formation. Le facilitateur a interprété cette timidité comme étant une « manifestation du respect traditionnel pour les anciens qui, dans l'esprit des jeunes, ont davantage le droit d'exprimer leur point de vue ».

Certains facilitateurs affirment que, dans leur format actuel, les ateliers de renforcement des capacités ne sont pas bien adaptés aux jeunes. De leur point de vue, pour augmenter la participation des jeunes, il faudrait des matériels et des pédagogies de formation spécialement adaptés aux participants jeunes (observations d'Amérique latine et des Caraïbes). En 2012, deux forums de jeunesse sur le PCI ont eu lieu au niveau sous-régional : l'un en Afrique centrale et l'autre dans les Caraïbes. Ces forums ne sont pas inclus dans le présent rapport, qui couvre exclusivement les ateliers centrés sur le renforcement de capacités au niveau national selon les domaines thématiques initiaux, mais de telles initiatives axées sur la jeunesse sont tout à fait en phase avec les recommandations faites par de nombreux facilitateurs.

2.d Autres observations sur la participation

En plus des fonctionnaires du ministère, des professionnels de la culture au niveau local et des chercheurs, les rapports des facilitateurs mentionnent aussi les catégories de participants suivantes :

- Les ONG: Selon un nombre limité de rapports qui fournissaient des données sur la participation de la société civile (18 sur 73), les ONG représentaient environ 18 % des participants. Cependant, les facilitateurs ne considéraient pas tous leurs profils adaptés. Certaines ONG ne semblaient pas posséder les compétences nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et d'autres n'avaient qu'une expérience très limitée dans ce domaine. Dans un cas précis, un facilitateur a signalé que la société civile était toujours fragile à cause du contexte politique et a pensé qu'il serait utile d'avoir de bons exemples de communautés s'organisant ou développant leurs propres ONG dans un contexte similaire. En 2011, l'UNESCO a organisé deux ateliers régionaux de renforcement des capacités sur le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Convention, mais la présente étude ne s'y intéressera pas.
- Parties prenantes venant de secteurs autres que de la culture: bien que le modèle ne demande pas d'information sur la participation de ministères autres que celui de la Culture, certains rapports mentionnent la participation de représentants du ministère de l'Éducation ou de celui de la Recherche, des Sciences et de la Technologie. Des éducateurs ont participé à l'un des ateliers, ce qui a permis d'avoir des discussions poussées sur l'intégration des mécanismes de sauvegarde dans les programmes scolaires. Certains facilitateurs ont regretté que leurs ateliers n'aient pas touché une plus grande diversité d'acteurs du développement.
- Des journalistes ont participé à certains ateliers, notamment dans plusieurs pays

africains mais également en Asie. Dans certains cas, ils en ont rendu compte dans les médias nationaux, y compris sous forme de retransmissions audiovisuelles.

- Des professionnels de l'audiovisuel ont parfois été conviés aux ateliers sur l'établissement d'inventaires pour réaliser les enregistrements audiovisuels sur le terrain. Durant ces ateliers, les facilitateurs étaient très satisfaits de la contribution de ces experts en audiovisuel, qui représentaient un atout majeur et permettaient de réaliser des enregistrements efficaces.

2.e Problématiques et défis transversaux

De nombreux facilitateurs originaires de toutes les régions ont regretté de ne pas avoir leur mot à dire concernant l'identification des participants. Certains se sont plaints d'avoir reçu la liste des participants très tard, ce qui ne leur a pas permis d'adapter les contenus des ateliers aux profils des participants. Tous les rapports des réunions régionales de bilan ont soulevé ce point.

La diversité des profils des participants, bien qu'étant une source d'enrichissement mutuel, a aussi posé des défis sur le plan pédagogique. Comme l'a signalé un facilitateur, les ateliers doivent toucher des profils très différents tout en maintenant l'intérêt de tous les participants. « C'est évidemment délicat, car idéalement, la formation doit être suivie par des profils différents afin d'atteindre les différents acteurs et ce avec les mêmes messages », a noté un facilitateur après un atelier en Asie.

Un des facilitateurs a donné l'exemple d'une session d'introduction sur l'utilisation de la technologie GPS pour établir des cartes culturelles, organisée avec un support théorique et des démonstrations pratiques. Le rapport signale : « Bien que cela ait grandement intéressé la majorité des participants à l'atelier avec un niveau d'éducation élevé, ce n'était pas le cas pour le reste du public. » De plus, le même facilitateur a rapporté que le cursus sur l'établissement d'inventaires, très complet, était conçu pour des personnes ayant suivi des études supérieures, habituées à assimiler de grosses quantités d'informations rapidement.

Dans de rares cas, les facilitateurs ont observé l'apparition de tensions à cause d'affiliations culturelles ou d'appartenance ethnique. Dans un cas particulier, les individus de différents groupes se sont assis à l'opposé les uns des autres ou ont préféré travailler en petits groupes indépendants.

D'autres problèmes viennent du fait que l'on réunit des participants de la société civile et d'autres qui sont fonctionnaires, en particulier lorsque la censure de l'opinion de la société civile constitue un problème dans le pays.

Les ateliers réunissent souvent des participants qui ont déjà assisté à des ateliers de renforcement des capacités et d'autres qui y participent pour la première fois. En conséquence, certains participants ont dû étudier les bases de la Convention trois fois, tandis que pour d'autres, les concepts et mécanismes de la Convention n'étaient pas bien assimilés. Un des facilitateurs a dit : « Dans un monde parfait, il faudrait avoir un jour pour présenter les problématiques générales concernant le PCI et la Convention aux nouveaux arrivants exclusivement, puis commencer l'atelier normal le jour suivant. » De plus, les facilitateurs semblaient partagés entre la volonté de renforcer les connaissances d'un groupe clé qui jouerait ensuite un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention, et d'autre part, celle d'élargir les bénéfices de la formation à un groupe plus large.

En conclusion, une récolte plus systématique des données sur le profil des participants aux ateliers sera nécessaire pour pouvoir mieux évaluer le caractère inclusif du programme.

3. Matériels pour la formation

La présente section étudie la pertinence et l'adéquation des matériels de formation de l'UNESCO du point de vue des facilitateurs, en reprenant des exemples où ces matériels ont été adaptés aux contextes locaux. Après quelques commentaires généraux sur des

problématiques transversales comme la durée des ateliers, la facilité d'utilisation et la traduction, cette section souligne des points clés signalés par les facilitateurs concernant chacun des domaines thématiques.

3.a Commentaires généraux

Durée des ateliers

Les facilitateurs ont trouvé que la durée recommandée des ateliers était appropriée, bien qu'il y ait eu quelques personnes pensant le contraire. Certains facilitateurs originaires des États arabes ont trouvé l'atelier sur la mise en œuvre de la Convention trop long.

Facilité d'utilisation

Les facilitateurs ont exprimé leur appréciation de la grande qualité des matériels de formation, de leur structure et de leur richesse. Néanmoins, certains ont signalé des répétitions et ont critiqué le manque de facilité d'utilisation. Ces critiques, cependant, provenaient majoritairement des rapports plus anciens, en grande partie car entre 2014 et 2015, le Secrétariat de l'UNESCO a entrepris de revoir les matériels. Cette révision consistait à transformer les quatre formations thématiques (ratification de la Convention, mise en œuvre de la Convention, établissement d'inventaires avec la participation des communautés et préparation des candidatures) en un ensemble de plus de 50 unités comprenant de nouveaux domaines thématiques. Ces changements semblent avoir fait disparaître les préoccupations des facilitateurs concernant les répétitions, puisqu'ils peuvent maintenant choisir la séquence d'unités adaptée aux besoins particuliers des participants.

Dans de nombreux cas, les facilitateurs ont exprimé le souhait que les ateliers prévoient plus de temps pour l'apprentissage interactif et les discussions. Le renforcement des interactions constitue un objectif pédagogique important, qui exigerait parfois des facilitateurs qu'ils n'utilisent pas tous les matériels de formation lors d'un atelier spécifique. Les facilitateurs ont rapporté à l'UNESCO qu'après avoir organisé le même atelier plusieurs fois, ils se sentent plus à l'aise pour le modifier et l'adapter aux publics spécifiques. Certains, par exemple, préfèrent ne pas utiliser les présentations Powerpoint et favorisent une approche plus interactive avec les participants (voir la section sur l'adaptation des matériels).

Traduction et interprétation

Les facilitateurs qui ont travaillé avec les matériels de formation en russe et en arabe ont signalé des problèmes avec ces versions.

Après un atelier sur les candidatures qui a eu lieu en Asie et qui s'est tenu en russe, un facilitateur a observé que les problèmes avec cette version étaient « en partie dûs à des incompréhensions, mais qu'en majorité, il s'agissait de problèmes de traduction, d'adaptation et de maîtrise. Il y avait également des incohérences dans la traduction des Directives opérationnelles (OD) et, parfois, entre les termes utilisés dans la Convention et dans les OD. Dans le même temps, l'UNESCO continue de s'employer à améliorer la qualité des traductions et à tenir compte des observations des facilitateurs.

Les rapports sur les ateliers reprennent des exemples intéressants de concepts de la Convention malmenés par la traduction. Par exemple, dans un pays d'Asie, les facilitateurs ont réalisé à la fin de l'atelier seulement que la traduction du terme « communauté » utilisée durant la formation n'était pas appropriée, avec des connotations équivalentes au terme « collectif » qui s'éloignent bien du sens de la Convention. Les rapports contiennent des recommandations qui voudraient que, lors de la préparation d'un atelier, les facilitateurs et les organisateurs travaillent plus étroitement pour garantir qu'il y ait un consensus sur les termes et concepts clés.

Dans les ateliers où l'on devait avoir recours à l'interprétation, celle-ci a posé d'autres types de défis en termes de transmission du programme de formation. Les facilitateurs ont souligné qu'il fallait choisir les interprètes avec le plus grand soin, étant donné que beaucoup de choses reposent sur eux. Ils ont préféré l'interprétation simultanée à la consécutive pour une meilleure utilisation de la durée de l'atelier.

La langue représentait un enjeu dans de nombreux ateliers. Par exemple, dans un pays, le français était la langue officielle; cependant, les participants les plus jeunes ne maîtrisaient pas bien la langue, ce qui les empêchait de participer activement aux discussions. Cela a poussé certains facilitateurs à recommander que les ateliers se tiennent dans les langues vernaculaires plutôt que dans les *lingue franche* nationales ou internationales. Dans ce cas, cela devrait être signalé dès la proposition de projet.

Adapter les matériels des ateliers

Les facilitateurs acceptent l'idée que « l'adaptation des ateliers n'est pas une option mais une obligation », comme cela a été souligné lors des réunions régionales de bilan. Beaucoup ont apporté de nombreux exemples innovants de la façon dont ils s'étaient approprié les matériels, par exemple en intégrant des études de cas qui s'adaptaient au contexte local ou des exercices qui aidaient les participants à se familiariser avec les concepts de la Convention. Cependant, pour adapter les matériels, les facilitateurs doivent avoir une connaissance préalable du contexte et connaître les participants. Les sections suivantes de cette étude relatent certains de ces exemples.

Bien que l'UNESCO et les facilitateurs pensent qu'il soit nécessaire de garder une trace des adaptations créatives des matériels et de les partager, cela peut être difficile. Dans l'un des rapports, un facilitateur a créé un tableau reprenant les parties modifiées unité par unité. Il pourrait être utile pour les autres rapports sur les ateliers de suivre ce format pour pouvoir systématiquement garder une trace des adaptations.

3.b Atelier sur la mise en œuvre de la Convention (IMP)

Aperçu de l'atelier et des enjeux

L'atelier sur la mise en œuvre de la Convention est considéré comme le « pilier » de toutes les activités de renforcement des capacités, puisqu'il introduit les concepts, mesures et mécanismes fondamentaux de la Convention. Le défi pour les facilitateurs est de maintenir l'attention des participants sur une période de cinq jours tout en couvrant énormément de contenu et en stimulant les débats collectifs.

Par ailleurs, de nombreux ateliers sur la mise en œuvre de la Convention prévoient du temps pour des présentations préparées par les participants ou d'autres représentants nationaux, pour décrire les conditions entourant la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Les facilitateurs et les participants ont trouvé cette approche extrêmement utile et elle prépare le terrain pour la phase post-atelier de conseil en élaboration de politiques.

Une majorité de facilitateurs prévoient une visite sur le terrain lors de cet atelier car ils trouvaient que c'était un moyen utile de concilier théorie et pratique. Lors des réunions de bilan, les facilitateurs ont signalé les bénéfices de ces excursions, soulignant qu'il fallait choisir le lieu avec soin, et consulter adéquatement et préalablement la communauté concernée et obtenir son consentement.

Exemples d'adaptation des matériels sur la mise en œuvre de la Convention

Les facilitateurs ont trouvé des moyens créatifs d'aider les participants à assimiler le contenu dense, en utilisant des méthodes interactives. En voici quelques exemples:

- Lors d'un atelier couvrant la Bolivie, la Colombie et l'Équateur (2012), les facilitateurs ont poussé les participants à établir une carte de tous les acteurs du PCI présents dans leurs pays. Puis ils leur ont demandé de faire une liste des problèmes menaçant la sauvegarde du PCI dans leur contexte local/national. À partir de cette liste de menaces et de problèmes pour la sauvegarde, ils ont obtenu une liste d'objectifs de sauvegarde.
- Au Tadjikistan (2012), un jeu de rôles a été utilisé pour introduire le sujet de la commercialisation du PCI. L'un des participants s'est mis à la place d'un chanteur de folk tadjik de l'épopée *Gurgulia*. Le deuxième acteur a joué un artiste professionnel, qui a appris cette épopée et qui se produit sur scène avec lui contre rémunération. Cette activité a mené à un débat pour déterminer si l'artiste devrait avoir le droit de chanter cette épopée et comment la répartition des profits devrait être organisée.
- En République dominicaine (2013), avant de fournir les définitions du PCI, le facilitateur a lu des extraits de *Cent ans de solitude* de Gabriel García Márquez, Prix Nobel de littérature, car ce livre illustre ses opinions en termes de sauvegarde du PCI (sans le faire de manière explicite). Dans ce chapitre, après que les habitants de Macondo ont contracté une maladie qui leur a fait perdre la mémoire, un personnage construit une machine à souvenirs, qui permet aux villageois de Macondo de retrouver leurs identités perdues. À partir de cette lecture, le facilitateur a ensuite demandé aux participants de construire une machine à souvenirs pour les éléments du PCI identifiés lors d'un exercice précédent. En conséquence, chacun des groupes a conçu de manière spontanée les prémices d'un plan de sauvegarde.

Les facilitateurs ont également utilisé des études de cas s'inscrivant bien dans le contexte local, sous forme de présentations ou de vidéos. Par exemple, lors d'un atelier en Amérique latine, les participants ont pu regarder des documentaires en espagnol sur le Conseil des bons hommes de Huerta de Murcia et le Tribunal des eaux de Huerta de Valencia, en Espagne. Il s'agit de formes ancestrales de résolution des conflits concernant l'utilisation et la jouissance de l'eau pour les cultures (Honduras, Nicaragua et El Salvador, 2013).

En général, les facilitateurs ont souligné les avantages des supports audiovisuels pour contextualiser les concepts de la Convention.

En ce qui concerne les études de cas fournies, un des facilitateurs s'est dit réfractaire à l'idée de les utiliser car il ne connaissait que très peu ces cas, malgré leur pertinence. Il avait plutôt tendance à utiliser, comme le recommande l'UNESCO, des études de cas provenant de son expérience personnelle dans la recherche ou dans l'enseignement pour pouvoir répondre aux questions en toute confiance. Cependant, le désavantage est que l'atelier n'a pas pu être illustré par des expériences diverses de sauvegarde venant du monde entier, mais s'est plutôt inscrit dans le contexte local du pays où avait lieu l'atelier. L'idéal serait de trouver un équilibre entre études de cas locaux et études de cas portant sur d'autres régions du monde.

Problèmes en lien avec l'atelier sur la mise en œuvre de la Convention qui méritent d'être examinés

D'après certains facilitateurs, une plus grande attention devrait être portée aux problématiques suivantes dans les matériels:

- Identification des communautés;
- Droits de propriété intellectuelle; et
- Les synergies entre la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la Convention du patrimoine mondial et la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La version révisée des matériels sur la mise en œuvre de la Convention, que le Secrétariat vient de publier, traite de ces problématiques, en particulier les nouveaux matériels sur l'élaboration de politiques. L'un des sujets traités dans les matériels concerne les droits de propriété intellectuelle et les manières dont les cadres stratégiques des différentes Conventions liées à la culture jouent un rôle dans le développement de politiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En ce qui concerne l'identification des communautés, ces unités nouvellement développées sur les plans de sauvegarde offrent des indications additionnelles. Il serait intéressant de surveiller les rapports des facilitateurs à venir pour confirmer que ces additions et rectifications ont apporté des solutions aux problèmes mentionnés.

3.c Atelier sur l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés (INV)

L'atelier sur l'établissement d'inventaires est celui qui dure le plus longtemps et est également le plus difficile pour les facilitateurs, car il réunit un côté théorique et un côté pratique qui demandent une préparation minutieuse. La concertation avec les communautés et la notion de consentement libre, préalable et éclairé, bien qu'essentiels dans tous les ateliers, deviennent beaucoup plus concrets dans ces ateliers sur l'établissement d'inventaires.

Faire le point sur les concepts et outils pour l'établissement d'inventaires déjà présents dans le pays

Dans de nombreux pays, les facilitateurs ont rapporté que les participants avaient de l'expérience dans l'établissement d'inventaires, mais pas dans le cadre de la Convention.

Ils ont également signalé qu'ils avaient dû clarifier les différences entre inventaires et recherche, surtout quand les participants venaient de ce secteur, car ils avaient tendance à avoir une manière de procéder particulière. Il y a également eu des débats intéressants sur les dimensions politiques des inventaires, et certains participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant le fait que le patrimoine culturel immatériel pourrait être instrumentalisé à des fins politiques.

De nombreux rapports comprenaient un bref aperçu des outils et initiatives d'établissement d'inventaires mis en œuvre dans le pays. Par exemple, dans un des pays, un facilitateur a décrit les initiatives de documentation du PCI entreprises par différentes institutions, notamment dans le domaine des traditions orales, signalant qu'elles n'avaient « jamais été bien coordonnées ». Dans un autre pays, les facilitateurs n'ont appris l'existence d'une initiative nationale lancée par le ministère de la Culture pour documenter et inventorier le PCI que durant l'atelier.

Préparation du travail sur le terrain

La préparation du travail sur le terrain s'est souvent très bien déroulée, en respectant totalement le principe de consentement libre, préalable et éclairé. Parfois, les responsables nationaux, en consultation avec les facilitateurs, partageaient les questions des entrevues en avance; parfois un accord de principe était obtenu pour mettre en place un exercice sur le terrain sur l'établissement d'inventaires. Cependant, certains rapports mentionnent également des difficultés à cet égard et soulignent qu'il est nécessaire de préparer le travail sur le terrain bien à l'avance, de choisir minutieusement l'endroit et de commencer à travailler très tôt avec les communautés pour définir les objectifs et obtenir leur consentement en avance.

Participation des communautés, de la théorie à la pratique

Bien que le principe de participation des communautés soit central aux ateliers sur l'établissement d'inventaires, le mettre en pratique à travers l'exercice s'est révélé difficile dans certains cas. Les facilitateurs décrivent le travail sur le terrain comme un moyen efficace pour identifier les connaissances et expériences spécifiques des détenteurs parmi les participants. Même si les détenteurs étaient parfois plus silencieux durant les discussions théoriques, ils étaient manifestement aux commandes lorsqu'il s'agissait du travail sur le terrain au sein de leur communauté. Un facilitateur en Amérique latine a observé que l'atelier sur l'établissement d'inventaires a permis de trouver un équilibre entre le savoir académique et les connaissances des praticiens.

Cependant, il n'en était pas toujours ainsi. Dans les sociétés où les approches verticales prévalent, cela avait tendance à se ressentir lors de l'exercice. Un rapport indique : « Les participants qui travaillaient dans le secteur de la culture avaient tendance à intégrer automatiquement le rôle de questionneur, et les praticiens devenaient des informateurs, répondant aux questions plutôt que de les poser, ou passant dans un mode plus conversationnel. Nous (les facilitateurs) devons trouver des moyens pour réaffirmer encore et encore l'importance des approches participatives où les praticiens eux-mêmes jouent un rôle plus actif dans la documentation. Dans la plupart des pays bénéficiaires où la participation des communautés posait problème au début, elle a ensuite augmenté durant la période de mise en œuvre. »

Observations sur les relations hommes-femmes dans les communautés où le travail sur le terrain a été mené

Certains facilitateurs ont décrit comment les relations hommes-femmes jouaient un rôle lors de l'organisation d'entrevues sur le terrain. A deux reprises, les facilitateurs ont indiqué que le groupe de l'atelier n'avait interrogé que des hommes. Les raisons invoquées étaient variées et étaient liées à la structure sociale ou au patrimoine culturel immatériel en lui-même. Il est difficile d'obtenir une bonne compréhension des relations hommes-femmes et des systèmes de genres des communautés partenaires lorsque la durée de collaboration est relativement courte. Il faut accorder une attention plus grande à cette question, c'est pourquoi l'UNESCO a introduit de nouveaux matériels sur le genre et le patrimoine culturel immatériel au sein du programme. Ceux-ci seront utiles pour les discussions et les analyses des questions de sauvegarde liées au genre durant les ateliers et les travaux sur le terrain.

Production de données (enregistrement audiovisuel compris)

Bien que les matériels de formation pour l'atelier expliquent les différentes techniques d'interview et contiennent des formations pratiques sur l'utilisation d'équipement audiovisuel, les facilitateurs ont parfois eu des difficultés à les adapter aux besoins spécifiques des communautés, notamment si ces dernières n'étaient que peu ou pas familiarisées à la technologie nécessaire. Pour résoudre ce problème, certains facilitateurs ont suggéré de préparer des outils différents selon le degré d'expérience des participants avec des enregistreurs, des appareils photos ou des caméras (aucune expérience, une certaine expérience, beaucoup d'expérience).

Une approche, testée dans plusieurs pays, consistait à faire participer un professionnel de l'audiovisuel pour expliquer comment manipuler ces outils. Les retours suggèrent que la présence de ce professionnel permettait aux participants de mieux se concentrer sur les aspects essentiels de la documentation du PCI. Un rapport indique : « C'est seulement lorsque les acteurs de la culture sont à l'aise avec la technologie qu'ils peuvent travailler avec les membres des communautés et rendre l'exercice participatif. »

Plusieurs facilitateurs ont regretté le manque de disponibilité des équipements audiovisuels pour les exercices de documentation du PCI, manque qui était parfois comblé grâce à

l'utilisation des téléphones portables personnels. Parfois, l'équipement de stockage des données n'était pas disponible au moment voulu et cela a posé des problèmes.

Adaptation du matériel (exemples de cadres d'inventaire inclus)

Fournir des exemples et des études de cas locaux semble être particulièrement important dans les ateliers sur l'établissement d'inventaires, où les participants n'ont aucune idée de ce à quoi doit ressembler un cadre d'inventaire. Cette méthode est encouragée dans les matériels, ce qui laisse penser que dans les pays où les cadres d'inventaire existent déjà, ils devraient être étudiés et, le cas échéant, révisés selon les termes de la Convention. Selon plusieurs facilitateurs provenant de régions différentes, prendre en compte les cadres d'inventaire locaux fonctionne très bien.

En ce qui concerne les études de cas, ce sont celles qui sont directement liées aux expériences des participants qui ont semblé fonctionner le mieux.

L'un des rapports était particulièrement instructif concernant la méthodologie utilisée pour enseigner l'application du principe de consentement libre, préalable et éclairé lors de l'établissement d'inventaires et de la sauvegarde. Dans un des cas, les facilitateurs ont eu recours à un exercice de jeu de rôles pour illustrer les méthodes pour obtenir le consentement libre, préalable et informé des communautés, nécessaire pour faire la documentation pour un inventaire. Les facilitateurs ont divisé les participants en trois groupes, l'un représentant les membres de la communauté, un autre les ONG et le troisième des représentants du gouvernement. Le rapport détaille : « Le contenu apporté par chaque groupe lors du jeu a montré qu'ils maîtrisaient réellement les problématiques clés du travail avec les communautés et les différents points de vue, inquiétudes, etc. que cela peut impliquer ».

Organisation des données

Dans certains cas, les facilitateurs ont recommandé que dans les matériels et lors des ateliers, une plus grande attention soit portée aux éventuelles méthodes d'organisation et de stockage des données. Plusieurs facilitateurs ont demandé des conseils sur comment les organiser et les stocker efficacement. Il a été suggéré de mettre en place une session d'au moins une demi-journée pour établir « une sorte d'inventaire des pratiques au format Word, ce qui peut être fait facilement [...], comme une sorte de faux inventaire avec du texte, des photos et des films. »

L'UNESCO a révisé l'atelier sur l'établissement d'inventaires en réponse aux commentaires des facilitateurs et fournit maintenant plus de matériels sur l'organisation des données dans le cadre de l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés. Des commentaires plus récents des facilitateurs seraient donc utiles pour étudier si les matériels mis à jour répondent aux besoins exprimés dans les précédents rapports.

3.d Atelier sur la préparation des candidatures (NOM)

Aperçu

L'UNESCO recommande d'organiser l'atelier sur la préparation des candidatures à la fin du programme, une fois que les premiers ateliers ont permis d'acquérir une connaissance solide des concepts clés, des obligations en termes de réglementation et de l'établissement d'inventaires. Un facilitateur a écrit, après avoir organisé un atelier sur les candidatures : « À travers le prisme des candidatures, les autres procédés – identification, établissement d'inventaires et sauvegarde - prennent tout leur sens. »

Un autre facilitateur a dit que « le principal problème est que l'atelier NOM est très procédurier [...], il y a beaucoup de texte. » Apparemment, les participants ont été surpris

par « ce qu'ils percevaient comme un processus très bureaucratique [...] », bien qu'ils aient également perçu les bénéfices éventuels des candidatures.

Plusieurs facilitateurs ont observé que les participants qui ne parlaient ni l'anglais, ni le français, étaient désavantagés car ils ne pouvaient pas lire les formulaires ni les instructions ou les recommandations émises par le Comité et ses Organes. Les documents utiles du Comité leur resteront peut-être inaccessibles, à moins d'être traduits dans les langues locales, ce qui impliquerait des dépenses importantes.

Au-delà de la question de la langue, les participants ont trouvé que le remplissage des fiches de candidature n'était pas intuitif. L'un des facilitateurs a rapporté que même si les participants travaillaient dans leur langue locale, « ils avaient de grandes difficultés à structurer des séquences logiques pour établir les candidatures ».

Il semble y avoir un consensus parmi les facilitateurs sur le fait que souligner l'importance de la sauvegarde était un facteur clé pour que les ateliers sur les candidatures prennent leur sens. « Cela nous rappelle que les candidatures ne sont pas un concours pour être admis sur les listes de la Convention, mais un moyen de sauvegarde », selon un facilitateur, ce qui semble être l'avis de facilitateurs de plusieurs régions. Conscients de cela, certains facilitateurs ont choisi d'organiser une visite sur le terrain dans le cadre de l'atelier sur les candidatures pour que les participants découvrent des approches de sauvegarde mises en place par les communautés et puissent puiser dans cette expérience lors des discussions sur les différents critères pour l'inscription.

Choix des études de cas et des matériels pour l'atelier sur les candidatures

De nombreux facilitateurs ont discuté du choix des exemples de candidatures à utiliser durant les ateliers.

Certains facilitateurs semblaient partagés entre deux options : travailler avec des dossiers d'exemples de candidatures entièrement étrangers au pays où avait lieu l'atelier ou établir de candidatures fictives basées sur des éléments locaux. Utiliser des exemples extérieurs au contexte local permet aux participants de prendre de la distance par rapport aux matériels et de percevoir les défauts des dossiers, ce qu'ils n'arrivaient pas nécessairement à faire en travaillant sur des dossiers familiers.

Les facilitateurs d'un atelier en Amérique latine ont exprimé des doutes sur les exemples de candidatures présentés dans les matériels, avançant qu'ils étaient trop faciles ou trop similaires. La révision des matériels qui a eu lieu en 2016 a permis de régler ce problème, en augmentant la complexité des matériels.

Plusieurs rapports ont souligné que les participants appréciaient la documentation audiovisuelle, qui fait intégralement partie des dossiers de candidatures. Lors d'un atelier, le facilitateur a choisi une vidéo sur un élément qui traite de la relation entre la nature et les animaux, sachant que les participants pourraient établir un lien avec des éléments similaires dans leur propre culture. Le rapport indiquait : « Les participants ont apprécié de voir une autre culture avec une relation intime avec la nature et les chevaux et ont commenté qu'ils pensaient que le film était bien fait, laissant transparaître l'importance que cet élément du PCI avait pour la communauté. »

3.f Publics et thèmes nouveaux

Bien que l'analyse ci-dessus comprenne des suggestions pour réviser les matériels existants, les facilitateurs ont également fait des propositions pour établir de nouveaux matériels.

Certaines des propositions des facilitateurs se concentraient sur le besoin de développer des matériels visant des publics spécifiques et qui seraient adaptés à leurs besoins

particuliers. Parmi ces publics, on retrouve les jeunes, les personnes avec un niveau d'éducation moindre, les éducateurs et les journalistes.

D'autres recommandations concernaient l'expansion de la portée thématique des matériels de formation pour y inclure de nouveaux sujets. L'UNESCO a déjà donné suite à plusieurs de ces propositions. Par exemple, de nombreux facilitateurs estimaient que le curriculum initial ne permettait pas aux participants d'être suffisamment préparés pour établir un plan de sauvegarde avec la participation des communautés. Par conséquent, ils ont suggéré l'intégration de nouveaux modules pour combler cette lacune. Les nouveaux matériels sur les plans de sauvegarde sont maintenant disponibles sur le site de l'UNESCO et différentes stratégies sont mises en œuvre pour familiariser les facilitateurs avec leur contenu et leur approche. De même, l'UNESCO a développé de nouveaux matériels sur le genre et le PCI, le développement de politiques et le développement durable (en prenant en compte le Programme de développement durable à l'horizon 2030).

Le PCI et l'éducation est un autre sujet méritant une plus grande attention, selon les facilitateurs. Une autre recommandation revenant souvent concernait le développement de versions régionales des matériels qui permettraient aux facilitateurs de travailler à les adapter aux contextes locaux et nationaux.

Pour conclure cette section sur les matériels de formation, il semble qu'un dialogue soutenu entre l'UNESCO et les facilitateurs ait permis au Secrétariat d'améliorer constamment les matériels et de répondre à de nouveaux besoins et défis concernant le renforcement des capacités.

4. Analyse régionale

Cette section souligne les tendances régionales en termes de renforcement des capacités pour la sauvegarde du PCI qui ont émergé lors des discussions durant les ateliers. Elle fournit des données sur les profils des participants aux ateliers au sein de chaque région et des informations sur les défis régionaux pour la sauvegarde du PCI, et transmet aussi les demandes spécifiques à chaque région concernant le programme de renforcement des capacités. Il émerge de cette analyse que chaque atelier est unique, car les participants qui ont chacun une expérience différente du PCI dans leur pays mènent les discussions.

4.a Afrique

Bien que les informations ci-dessous reposent sur un échantillon limité de rapports provenant de la région, comme expliqué dans la section 1, il est possible d'identifier quelques tendances.

Représentation

L'Afrique semble bien se porter en matière de représentation des membres des communautés parmi les participants, mais s'en sort moins bien en termes d'équilibre entre les genres:

- Sur un échantillon limité de 5 ateliers, 33 % des participants de la région étaient des femmes, ce qui est en-deçà de la moyenne globale située à 46%.
- Environ 27% des participants étaient des membres des communautés et des praticiens, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne globale de 26%.

Problématiques et défis spécifiques à la région

Concernant le développement de politiques, de nombreux participants en Afrique ont souligné qu'il était nécessaire d'avoir un cadre légal national pour la sauvegarde du PCI, y compris des dispositions pour une décentralisation efficace.

Certains des participants aux ateliers originaires d'Afrique ont montré un grand intérêt pour le PCI transfrontalier et ont souligné l'importance de la coopération internationale pour sauvegarder les éléments du PCI partagé entre des pays voisins.

Lors de certains ateliers, les participants ont montré un grand intérêt pour le développement durable, avec des exemples locaux de la contribution du PCI dans ce domaine. Par exemple, au Niger, les participants aux ateliers ont discuté du rôle de la pratique culturelle 'parenté à plaisanterie' dans la résolution des conflits et la cohésion sociale. À Sao Tomé-et-Principe, le facilitateur a trouvé le concept de développement durable très utile pour élaborer des plans de sauvegarde et élargir la perception du PCI des participants.

Les droits de l'homme constituaient également un thème clé mentionné dans les discussions lors des ateliers en Afrique. Dans un pays, les facilitateurs ont consacré une présentation spécifique à ce sujet, suscitant de nombreuses réactions des participants. « Certains étaient d'avis qu'il faudrait réexaminer quels éléments du PCI peuvent être acceptés et lesquels ne le peuvent pas, [...] ». Ce type de discussions, qui n'a pas de réponse évidente, est essentiel étant donné la référence explicite faite aux droits de l'homme dans l'article 2 de la Convention.

Les conséquences des conflits armés et des problèmes de sécurité sur le PCI étaient omniprésentes lors de l'atelier au Mali. Le conflit armé n'était pas seulement une inquiétude théorique dans ce cas précis, car il a eu des répercussions sur les activités d'inventaire qui devaient avoir lieu de la zone de Kidal avec l'aide de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

En République démocratique du Congo, ainsi qu'au Niger et au Nigéria, les participants aux ateliers ont souligné l'importance des langues vernaculaires dans la transmission du PCI. Les participants ont recommandé que leur gouvernement prenne les mesures nécessaires pour protéger ces langues.

Préoccupations régionales en lien avec le programme de renforcement des capacités

Les rapports provenant d'Afrique montrent un intérêt pour les initiatives de sensibilisation qui impliquent les médias. En Zambie, l'une des recommandations faites par les facilitateurs était de former des journalistes à faire des reportages sur le PCI. De plus, le Niger, le Nigéria et le Zimbabwe ont invité des journalistes à participer aux ateliers.

Enfin, comme l'a souligné un facilitateur, les pays africains ont rapidement ratifié la Convention, mais n'ont pas tous interagi avec ses mécanismes, y compris la préparation des candidatures. Les facilitateurs considèrent que le programme de renforcement des capacités est un moyen efficace de rectifier cela.

4.b États arabes

Les liens entre le PCI et plus largement, les défis sociaux et politiques auxquels la région fait face se sont retrouvés au centre de nombreuses discussions animées lors des ateliers dans les États arabes. Les remarques ci-dessous proviennent de différentes tentatives de mise en œuvre du programme global de renforcement des capacités dans les pays nord-africains.

Représentation

La participation des femmes et des membres des communautés était assez faible par rapport aux autres régions.

En moyenne, les femmes représentaient seulement 27 % des participants, par rapport à la moyenne globale qui est à 46 %. De même, les ateliers de la région avaient également le pourcentage le plus faible de participants venant des communautés, à environ 11 % (par rapport à 26 % en moyenne). Cependant, il faut garder en tête que les chiffres ci-dessus proviennent d'un petit échantillon de sept ateliers.

Il y avait des différences notables à l'intérieur de la région, qui reflètent peut-être les situations différentes des femmes dans les pays concernés. Par exemple, la participation des femmes a atteint 56 % dans un atelier dans un pays, alors que dans deux autres pays, seulement 4 % des participants étaient des femmes. Dans ce cas-ci, les facilitateurs ont expliqué que cela était dû à la situation sur le plan sécuritaire, qui ne permettait pas aux femmes de se déplacer en toute sécurité.

Problématiques et défis spécifiques à la région

Au lendemain du Printemps arabe, un thème récurrent des discussions lors des ateliers était le PCI et la démocratie. Lors d'un atelier, les participants ont signalé que la notion de participation des communautés reste un défi, en particulier le consentement libre, préalable et éclairé nécessaire pour entreprendre le processus d'inventaire. Lors d'un autre atelier, les participants ont étudié comment la sauvegarde du PCI pourrait renforcer la démocratie.

Le PCI et la religion était un autre des sujets sensibles abordés dans certains des ateliers. Dans un des pays, par exemple, les participants ont débattu de la manière dont les conflits interreligieux peuvent entraver la sauvegarde du PCI. Ils ont également abordé les dangers du fondamentalisme et de l'extrémisme reflétés, par exemple, dans l'interdiction de la musique par les forces extrémistes.

Un sujet récurrent des discussions lors des ateliers concernait les avantages et inconvénients de l'intégration d'activités génératrices de revenus dans les stratégies de sauvegarde. Les participants ont également débattu des risques éventuels de décontextualisation et de commercialisation excessive, surtout quand il y a du tourisme.

Le développement de cadres légaux et politiques pour la sauvegarde du PCI était au centre de nombreuses discussions, étant donné que de nombreux pays nord-africains étaient soit en plein processus d'élaboration de ces lois et règlements (c'est le cas du Maroc) ou envisageaient une réforme légale (comme la Mauritanie et la Tunisie).

Demandes spécifiques à la région concernant le programme de renforcement des capacités

Les rapports des ateliers de la région arabe ont souligné la difficulté des participants à comprendre la notion de « communautés », en particulier en ce qui concerne l'établissement d'inventaires. Parmi les questions posées :

- Comment identifier les individus, groupes et communautés concernés?
- Comment les impliquer dans le processus de gestion du PCI d'une municipalité ou d'une région?
- Qui sont ses représentants et qui prend les décisions ?

Les facilitateurs ont demandé des clarifications. L'UNESCO a répondu à cette demande en fournissant des informations sur le sujet dans les nouveaux matériels sur l'élaboration des plans de sauvegarde.

4.c Asie et Pacifique

Un nombre important des rapports étudiés venaient de pays de la région Asie et Pacifique.

Représentation

- Globalement, les ateliers dans la région Asie et Pacifique respectaient l'équilibre entre les genres; 48 % des participants étaient des femmes (d'après les 16 rapports qui comprenaient des données). Cependant, il y avait des disparités importantes d'un atelier à l'autre. Dans un pays, les femmes représentaient 84 % des participants dans un atelier d'établissement d'inventaires mais juste 17 % des participants à l'atelier sur les

candidatures.

- Sur un échantillon de 13 ateliers, environ 29 % des participants étaient des membres des communautés et des praticiens, avec des disparités énormes entre les ateliers. Par exemple, on ne dénombrait aucun représentant des communautés lors d'un atelier sur les candidatures dans un pays, alors que tous les participants d'un atelier sur l'établissement d'inventaires dans un autre pays étaient des villageois locaux.

Problématiques et défis spécifiques à la région

En Asie, le contexte (changements démographiques, économiques et environnementaux rapides ayant des répercussions sur le PCI) a donné lieu à des discussions intéressantes. Au Cambodge, l'exode rural et la déforestation ont été identifiés comme des menaces pour les éléments du PCI, alors que les participants au Sri Lanka ont débattu des avantages et des coûts de la « modernisation ». De plus, lors d'un atelier au Sri Lanka, les facilitateurs et les participants ont discuté du PCI et de sa contribution dans le combat contre le changement climatique.

Les approches descendantes semblaient toujours prédominantes dans certains pays de la région, tandis que d'autres, avec une longue tradition de mécanismes de consentement des communautés, appréciaient les approches ascendantes, puisqu'elles sont nécessaires pour une implication efficace des communautés. A cet égard, l'un des rapports mettait en garde contre les dangers de la « sur-règlementation » du PCI, puisque cela pourrait faire disparaître différentes manières de pratiquer d'importants rituels, par exemple les mariages et les enterrements, liés au cycle de la vie. Dans plusieurs cas, les facilitateurs ont signalé que les universitaires font parfois preuve d'un comportement condescendant envers les membres des communautés, prenant les rênes du processus de documentation au lieu de laisser les gardiens du PCI parler d'eux-mêmes. A l'inverse, certains pays de la région se sont fortement engagés pour l'implication des communautés et les approches inclusives. Par exemple, à Fidji, le rôle et les responsabilités du ministère des Arts et du Patrimoine incluent la « sauvegarde des cultures de tous les Fidjiens – les Fidjiens indigènes, les Fidjiens d'ascendance chinoise, indienne, européenne, les Rotumans, les descendants de fermiers mélanésiens, les Fidjiens des îles Rabi et Kioa et les autres ethnies à Fidji. De plus, le peuple indigène (iTaukei) de Fidji a un ministère qui lui est consacré.

Les inquiétudes concernant la commercialisation du PCI étaient récurrentes dans de nombreux ateliers, et ont été largement examinées durant les réunions de bilan. Le nouveau chapitre sur le PCI et le développement durable dans les DO (2016) et les Principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptés par le Comité intergouvernemental (2015) traite de ce sujet et peut être utile pour les facilitateurs lorsqu'ils évoquent ce sujet durant leurs ateliers.

Demandes et préoccupations spécifiques par rapport au programme de renforcement des capacités

Les facilitateurs ont souligné de manière répétée qu'à cause de la diversité des langues, l'interprétation et la traduction sont essentielles dans la région Asie et Pacifique et doivent recevoir une attention particulière. Dans la sous-région d'Asie centrale, les ateliers ont été organisés en langue russe et les facilitateurs ont signalé des problèmes de traduction à l'UNESCO.

Ces derniers ont souligné que plusieurs pays, qui ont une longue tradition de documentation basée sur la recherche ou parlent de « sciences du folklore », pourraient ne pas toujours utiliser les mêmes concepts clés que ceux utilisés dans la Convention lors des travaux sur le patrimoine. Les notions d' « authenticité », d' « aboriginalité » et d' « antiquité », qui sont très utilisées dans ces traditions, doivent être étudiées à travers le prisme des concepts clés de la Convention, qui met l'accent sur la gestion des communautés, une notion dynamique du

patrimoine et les fonctions sociales du patrimoine culturel immatériel dans la vie des communautés actuellement. Selon les rapports des facilitateurs, comparer ces concepts à ceux de la Convention devrait être « une partie essentielle du programme de renforcement des capacités ».

4.d Amérique latine et Caraïbes

En Amérique latine et aux Caraïbes, les ateliers étaient généralement bien documentés, qualitativement et quantitativement parlant, ce qui facilitait les comparaisons entre les régions.

Représentation

Par rapport aux autres régions, les ateliers en Amérique latine et aux Caraïbes étaient de très loin les ateliers les plus inclusifs :

- Avec approximativement 55 % de participantes, les femmes représentaient la majorité des participants aux ateliers dans la région (données obtenues à partir des 17 ateliers qui ont fourni cette information). Le pourcentage le plus élevé de femmes a été constaté lors d'un atelier IMP : on comptait 80 % de femmes. A l'inverse, un atelier sur l'établissement d'inventaires dans un autre pays ne comptait que 36 % de femmes.
- En moyenne, 33 % des participants aux ateliers étaient des membres des communautés et des praticiens (données obtenues à partir de 19 ateliers), ce qui est bien supérieur à la moyenne globale située à 26 %.

Problématiques et défis spécifiques à la région

Bien que les rapports fassent état d'une certaine diversité des participants aux ateliers et d'une forte participation des communautés, la « définition » des membres des communautés liés au patrimoine culturel immatériel a posé problème, comme dans les autres régions. Dans un cas spécifique, la question était de savoir si un élément spécifique du patrimoine culturel immatériel pouvait concerner une famille seulement ou plutôt une fraction plus large de la communauté et même les pays voisins. Dans un autre pays, l'on s'interrogeait pour savoir si seuls les indigènes ou les habitants présents depuis longtemps pouvaient être considérés comme faisant partie d'une communauté spécifique à un élément du patrimoine, ou si cela pouvait s'appliquer aussi aux immigrés arrivés plus tard. Dans un troisième pays, le thème des discussions était de savoir si différents acteurs concernés par un élément spécifique du PCI pouvaient être considérés comme faisant partie de la « communauté concernée », par exemple les praticiens, les gestionnaires culturels, les observateurs, consommateurs, etc. Ces discussions sont un aspect important des ateliers de renforcement des capacités et les directives additionnelles fournies dans les matériels de formation récents sur l'élaboration de plans de sauvegarde seront très utiles à cet égard.

D'autres problématiques saillantes concernaient les modalités pratiques du consentement libre, préalable et éclairé et la question de savoir ce qui pourrait être perçu comme preuve légitime de l'obtention de ce consentement. Enfin, les participants ont démontré un grand intérêt pour la coopération au niveau sous-régional en matière d'héritage partagé.

Demandes et préoccupations spécifiques concernant le programme de renforcement des capacités

La réunion de bilan qui s'est tenue en 2013, à Cuzco, pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités en Amérique latine et aux Caraïbes, a souligné le besoin de trouver des circuits appropriés pour la participation des ONG et des communautés dans la région. Plusieurs facilitateurs ont signalé la perception ambivalente des ONG dans la région et le très petit nombre d'ONG pertinentes travaillant dans le secteur de la sauvegarde

du patrimoine culturel immatériel. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des ONG et certains pensent que les interventions de renforcement des capacités devaient spécifiquement les cibler. « Il en va de même pour les communautés, qui dans bien des pays ont leur propre représentation légale, se sont embarquées dans des processus politiques importants et ont déjà établi des circuits pour travailler avec elles [les ONG], selon le rapport de la réunion de bilan.

Étant donné que les ateliers en Amérique latine et aux Caraïbes étaient les plus inclusifs en termes de parcours académiques des participants, les facilitateurs étaient soucieux d'adapter le matériel à un public varié avec des niveaux d'éducation hétérogènes.

Pour conclure, toutes les régions n'ont pas réussi à inclure une diversité de participants dans les ateliers de renforcement des capacités. L'analyse présentée ci-dessus offre un aperçu des discussions passionnantes tenues par les participants aux ateliers dans les différentes régions. Bien que les régions se trouvent face à des défis similaires, de la participation des communautés au problème de la commercialisation, leur compréhension de ces défis et les réponses qu'elles y apportent sont façonnées par les situations particulières des pays et des communautés. Ces situations fournissent des enseignements importants pour le programme de renforcement des capacités, dont l'objectif est d'adapter le contenu de ses activités aux demandes spécifiques à chaque contexte, en s'assurant que les principes clés et les dispositions de la Convention sont compris afin qu'ils puissent être efficacement mis en place et respectés.

5. Bénéfices des ateliers au niveau national

La présente section synthétise les informations fournies dans les rapports sur les ateliers concernant les retombées initiales des formations dans les pays qui en ont bénéficié. Cet exercice a ses limites puisque les rapports sont généralement écrits quelques jours ou quelques semaines seulement après la fin des ateliers. Néanmoins, ils fournissent des exemples instructifs de la façon dont les ateliers renforcent les efforts mis en place au niveau national, et en particulier ceux écrits à la fin d'un cycle de projet.

5.1 Formation de groupes d'acteurs compétents en matière de PCI

La formation de groupes d'acteurs compétents en matière de PCI et engagés pour la mise en œuvre de la Convention est l'un des résultats à court terme observés le plus souvent dans les rapports.

Augmentation des compétences et de l'engagement des participants

Dans leurs rapports, de nombreux facilitateurs célébraient la manière dont les ateliers avaient changé la compréhension de la sauvegarde du PCI par les participants.

A la fin d'une série d'ateliers de renforcement des capacités à Cuba, à Haïti et en République dominicaine, un des facilitateurs a décrit « un changement majeur dans les perceptions des participants en matière de sauvegarde du PCI, du rôle des fonctionnaires, des chercheurs et des communautés dans la mise en œuvre de la Convention ». Le rapport faisait état d'une compréhension nouvelle de la différence entre ethnographie et sauvegarde du PCI, les fonctions du PCI dans la culture populaire et un débat sur la différence entre le folklore et le PCI.

Un autre rapport décrivait : « Les principales parties prenantes à différents niveaux savent désormais interpréter la Convention et ses Directives opérationnelles, bien qu'elles ne soient pas encore assez nombreuses ; généralement, elles savent ce qui fait une bonne candidature et comment le processus d'inventaire tel que défini par la Convention pourrait ou devrait avoir lieu. »

Dans un autre rapport, les facilitateurs ont confiance dans le fait que les participants aient compris que le processus d'inventaire et les candidatures n'étaient pas seulement « de

l'extraction d'informations », mais aussi quelque chose de bien plus dynamique et participatif. Cependant, ils ont aussi signalé qu'un travail plus en profondeur de renforcement des capacités sur la participation des communautés était nécessaire.

La création de réseaux: un débouché important des ateliers

Les facilitateurs ont souligné en tant que débouché important du programme de renforcement des capacités la possibilité pour les différentes parties prenantes de la Convention de se rencontrer et de discuter des modalités pour une collaboration future.

Lors d'une série d'ateliers qui ont eu lieu en Argentine, au Paraguay et en Uruguay, le facilitateur a rapporté que la plupart des participants étaient les mêmes d'un atelier à l'autre, ce qui leur a permis d'apprendre à se connaître et par conséquent, de poser les bases de la création d'un réseau de fonctionnaires, d'universitaires, de travailleurs des ONG et des détenteurs issus des communautés. La plateforme virtuelle « Patrimonio vivo » est l'un des signes visibles de ce réseau. Le rapport conclut : « La création de réseaux est devenu l'un des objectifs du programme de renforcement des capacités et cela commence à avoir une influence sur l'agenda politique de différents pays. » De même, les pays du sud de l'Afrique qui ont participé à une série de projets de renforcement des capacités ont maintenant créé un réseau solide de comités nationaux sur le PCI.

Lorsque les réseaux de parties prenantes du PCI au niveau national n'étaient pas encore opérationnels à la fin de la série d'ateliers, les participants ont recommandé que les autorités nationales les mettent en place. Dans un pays d'Amérique latine, les participants ont créé une page Facebook après les ateliers pour rester en contact. Bien que l'objectif initial soit de partager des photos, les facilitateurs ont pensé que cette page, avec un coup de pouce, pourrait devenir un outil utile de suivi/monitoring.

5.2 Développement des politiques et institutions

Les ateliers de formation constituent une occasion idéale d'évaluer les cadres politiques et législatifs en place dans les pays bénéficiaires et les rapports des facilitateurs offrent des perspectives précieuses à cet égard. Le fait que les participants et les facilitateurs se rencontrent plusieurs fois, souvent sur deux ans, permet de suivre les progrès d'atelier en atelier.

Dans certains cas, les facilitateurs ont déclaré ne pas avoir assez de temps pour évaluer les effets des formations délivrées au moment où ils ont écrit leurs rapports. Dans d'autres cas, ils ont signalé que les ateliers semblaient avoir eu peu de répercussions et ont analysé pourquoi. Un rapport sur un atelier en Asie décrit : « Depuis notre dernier atelier sur l'établissement d'inventaires, il n'y a pas eu beaucoup de changements en matière de politiques ou réglementations sur le patrimoine ». Le facilitateur pense que cela est peut-être dû à l'instabilité politique continue dans le pays et au manque de personnel travaillant sur le PCI au sein du ministère de la Culture.

Souvent, les facilitateurs signalent certaines répercussions en matière d'élaboration des politiques résultant des ateliers. Parmi celles-ci, on retrouve l'élaboration de documents stratégiques pour la sauvegarde du PCI au niveau national ou sous-régional. Dans les Antilles néerlandaises, les participants ont collectivement préparé une ébauche de stratégie sous-régionale concernant les approches centrées sur les communautés, la création de réseaux, la jeunesse, les réglementations et régulations et l'éducation. De même, les participants à un atelier d'un autre pays ont développé un plan d'action pour la sauvegarde du PCI, anticipant, en particulier, la distribution des ressources et le calendrier élaborés par une agence gouvernementale pour « coordonner un réseau de personnes intéressées par la mise en œuvre de la Convention au niveau national ».

Faire avancer le processus législatif autour du PCI au niveau national peut être une autre retombée des activités de renforcement des capacités. Dans un pays africain, les

facilitateurs ont encouragé les discussions pour la révision de la législation sur le patrimoine national lors d'une réunion consultative organisée par les autorités nationales comme réunion parallèle. De même, un facilitateur de la région Asie et Pacifique a apporté ses conseils à la demande des législateurs, ce qui a conduit à une proposition de loi pour la sauvegarde du PCI en accord avec les principes de la Convention.

Le renforcement des capacités a également contribué à forger le cadre institutionnel pour la sauvegarde du PCI. Les rapports ont confirmé les observations faites par l'évaluation de l'IOS (2013), qui rapportait que le renforcement des capacités a contribué à la création de comités nationaux sur le PCI, notamment en Afrique.

Les ateliers ont influencé l'élaboration des politiques au niveau national, de même que les politiques sur le patrimoine au niveau municipal, à Buenos Aires par exemple. Le ministre de la Culture de la capitale argentine a inclus le PCI dans le programme de gestion du patrimoine de la ville et a créé une équipe spéciale pour le PCI dirigée par un facilitateur de l'UNESCO.

Certains ateliers semblent avoir eu un impact significatif sur les politiques en matière d'élaboration d'inventaires. Dans un pays, la formation promouvait une évolution vers un système d'élaboration d'inventaires qui permet une plus grande implication des communautés, plutôt que d'utiliser un système centré sur la recherche et la documentation. Un autre pays a aussi révisé son questionnaire d'élaboration d'inventaires et son formulaire de consentement libre, préalable et éclairé selon les recommandations mentionnées durant l'atelier INV.

Dans d'autres cas, l'une des répercussions visibles du programme de renforcement des capacités est la participation accrue aux mécanismes de la Convention. Comme signalé dans le rapport final soumis au donneur, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont tous soumis (pour la première fois) des candidatures à la Liste représentative pour les cycles 2013, 2014 et 2015 après avoir bénéficié d'ateliers de formation.

Dans certains pays, le renforcement des capacités a contribué au renforcement des connaissances et à l'élan menant à la ratification de la Convention.

Souvent, les facilitateurs ont été bien plus loin que leurs obligations contractuelles afin de satisfaire les besoins institutionnels et politiques qui ont émergé après les ateliers de formation, contribuant à établir des relations entre les institutions locales et les donateurs ou apportant des conseils sur l'élaboration de lois ou de politiques, etc. Reconnaissant que « l'approche par les ateliers » n'est pas suffisante, l'UNESCO a inclus des projets à long terme dans son programme de renforcement des capacités. Ces projets incluent des formations, des services de conseil et des consultations des parties prenantes.

Certains des rapports récents analysés en vue d'établir la présente étude font déjà état des initiatives reflétant cette nouvelle approche. L'Équateur, par exemple, a engagé un expert pour suivre l'atelier qui s'est tenu en septembre 2015 afin de stimuler la mise en œuvre d'activités d'établissement d'inventaires et de tirer parti des synergies existant entre les gouvernements locaux et les autorités nationales.

5.3 Initiatives de sauvegarde

Dans certains cas, des initiatives de sauvegarde du PCI ont émergé des ateliers de renforcement des capacités.

A la fin d'un atelier en Amérique latine, les participants originaires du nord-ouest de l'Argentine se sont réunis avec le facilitateur et ont discuté des stratégies possibles pour sauvegarder la musique copla-vidala-baguala. Les représentants de la province de Catamarca avaient déjà commencé à travailler sur les inventaires avec les praticiens et avaient proposé de partager leurs efforts avec les autres provinces argentines où cet élément du PCI était présent.

Dans certains cas, des comités sur le PCI nouvellement établis ont préparé des listes de propositions de projet pour la sauvegarde du PCI contenant des propositions de partenaires nationaux et internationaux. Parfois, les pays ont mis sur pied des projets à court terme qu'ils pouvaient soumettre en tant que demandes d'assistance internationale pour recevoir des financements du Fonds du PCI.

5.4 Enjeux liés au suivi des ateliers

Comme mentionné dans l'évaluation de l'IOS (2013), il n'est possible d'évaluer si les pays donnent suite aux activités de renforcement des capacités que s'il existe un mécanisme prévu à cet effet. Par conséquent, le Secrétariat a proposé la création d'un mécanisme d'évaluation et de suivi et dirige actuellement une étude-pilote de suivi afin d'obtenir des retours directs des bénéficiaires des activités de renforcement de capacités.

Cette récente initiative fait écho aux suggestions de facilitateurs, qui souhaitent que l'UNESCO organise des missions de suivi pour interviewer les parties prenantes au niveau national qui ont reçu une formation de renforcement des capacités et examine comment ils utilisent les connaissances acquises lors des ateliers auxquels ils ont participé.

Une autre suggestion était d'organiser des formations de facilitateurs au niveau national pour s'assurer que les efforts de renforcement des capacités se poursuivent dans les pays bénéficiaires.

Pour conclure cette section traitant des bénéfices des ateliers, les rapports prouvent que le programme de renforcement des capacités influe sur les politiques, les institutions et les programmes des pays bénéficiaires, ainsi que sur les compétences et les mentalités des participants.

6. Réflexions sur le rôle du facilitateur

Les facilitateurs jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. Bien qu'ils travaillent étroitement avec l'UNESCO et ses représentants nationaux, le succès des ateliers dépend entièrement de leur performance. Le modèle pour les rapports sur les ateliers fourni par l'UNESCO comprend une section d'auto-évaluation des facilitateurs qui offre des perspectives intéressantes sur la façon dont ils perçoivent leurs rôles ainsi que sur les défis qu'ils rencontrent lors des formations.

6.1 Interaction avec les participants, les représentants nationaux et l'UNESCO

Facilitateurs et participants

Dans leurs rapports, certains facilitateurs disent que leur rôle est d'être des « interprètes entre les propositions de la Convention et les participants aux ateliers ». Pour reprendre les mots d'un facilitateur d'Amérique latine, « notre rôle n'est pas seulement de préparer préalablement la formation et de connaître les différents contextes socioculturels des participants. Il s'agit aussi de s'adapter à des imprévus lorsqu'on prépare le programme, le plan d'action sur le terrain et les échanges quotidiens avec les participants. » Parmi les qualités des facilitateurs, on compte la flexibilité et la capacité à faire preuve d'empathie envers les participants.

Les facilitateurs jouent le rôle de médiateurs lorsqu'ils doivent gérer des conflits ou des tensions qui peuvent se produire parmi les participants lors de discussions sur des sujets aussi sensibles que le patrimoine culturel immatériel. Ils doivent aussi naviguer entre les perceptions du monde et les systèmes de connaissances différents des membres des communautés, représentants du gouvernement, chercheurs et ONG. Les exemples fournis dans la section 3 illustrent comment les facilitateurs ont utilisé leur créativité et leur compréhension du contexte local pour adapter les matériels des ateliers.

Facilitateurs et représentants nationaux

Bien que les facilitateurs soient chargés de la préparation de fond de l'atelier, ils doivent s'appuyer sur les représentants nationaux pour certains points, par exemple l'identification et l'invitation de participants pertinents, le choix des endroits où se tiendront la formation et le travail sur le terrain, la mise en place du suivi logistique et le recours aux interprètes. L'UNESCO est favorable à ce que les facilitateurs soient consultés durant ce processus. Cependant, dans les rapports, les facilitateurs ont déploré ne pas avoir été consultés durant la sélection des participants et n'avoir reçu la liste des participants que le premier jour de l'atelier. Par conséquent, il n'était pas toujours possible d'adapter le contenu et les méthodes de l'atelier à l'avance, et cela demandait énormément de flexibilité de la part des facilitateurs durant la formation. Les bureaux hors Siège ont depuis beaucoup investi dans la communication avec les représentants nationaux pendant la phase de préparation et des rapports plus récents font état de ces améliorations.

Les rapports attirent l'attention sur le fait que l'organisation des ateliers au niveau local était parfois un peu improvisée, ce qui demandait, une fois de plus, beaucoup de flexibilité de la part des facilitateurs. L'UNESCO essaie de remédier à cela en renforçant la communication avec les représentants nationaux durant la phase de préparation.

L'UNESCO a élaboré une liste de vérification et un calendrier indiquant les rôles et les responsabilités des trois principaux responsables du projet, c'est-à-dire le Bureau hors Siège, le représentant national et le facilitateur, ce qui devrait normalement contribuer à faciliter la coopération entre toutes les personnes impliquées dans le projet.

Un rôle intéressant que les facilitateurs jouent de plus en plus depuis quelques années est celui de conseiller politique auprès des fonctionnaires nationaux, soit dans le cadre des discussions lors de l'atelier, soit lors de réunions parallèles. Bien que dans de nombreux cas leur rôle n'ait pas été préalablement défini et les facilitateurs ne savaient pas vraiment dans quelle mesure leur rôle de formateur leur donnait un mandat de conseiller, cela a récemment été clarifié. En 2013 et 2014, l'UNESCO a introduit un nouveau format pour fournir des conseils politiques dans le cadre du programme de renforcement des capacités, qui associe désormais formation, conseil et activités pilotes d'établissement d'inventaires. Cependant, la majorité des rapports étudiés dans le cadre de cette étude concernent des projets élaborés avant la mise en place de cette approche plus holistique et donc ne la reflète pas.

Facilitateurs et l'UNESCO

Certains facilitateurs ont exprimé le souhait que les employés de l'UNESCO soient plus présents lors des ateliers pour gérer les éventuelles difficultés en matière d'organisation, de sensibilités culturelles et dans certains cas, avec la presse. L'un des rapports signale : « Lors de l'atelier sur l'établissement d'inventaires et la documentation avec la participation des communautés, il n'est pas toujours logique que les facilitateurs soient chargés de la logistique, ce n'est pas une bonne utilisation des ressources (...) nous devrions nous concentrer sur le contenu et la transmission de savoirs. »

6.2 Cofacilitation: Avantages et inconvénients

La majorité des facilitateurs reconnaissent les avantages de la répartition de la charge du travail requise lors de la préparation, la présentation et la modération de l'atelier, ainsi que les bénéfices d'un apport complémentaire d'expertise. Ils ont pensé que l'approche de cofacilitation contribuait de manière significative au bon déroulement de l'atelier, en particulier les ateliers plus longs sur l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés.

A cet égard, certains facilitateurs ont avancé qu'il était essentiel qu'au moins un des deux facilitateurs aient une connaissance pointue du PCI présent dans le pays et du contexte

culturel spécifique nécessaire pour adapter les matériels de l'atelier. Les facilitateurs devraient également bien connaître la sous-région.

Bien que dans certains rapports, l'accent ait été mis sur les inconvénients de la cofacilitation, qui requiert une capacité à réconcilier des styles d'enseignement, de travail et de communication différents, globalement cette approche a reçu un important soutien. L'UNESCO est consciente de ces enjeux et les prend en compte au moment de trouver des facilitateurs pour répondre à un besoin de formation. Les facilitateurs ont aussi souligné l'importance de prévoir assez de temps pour la phase de préparation, puisque c'est la meilleure manière de réconcilier les différents styles et qualités des facilitateurs.

6.3 Envoi des rapports à l'UNESCO

Si l'on s'intéresse à la qualité des rapports, il y a de manière évidente un « avant » et un « après » l'introduction du modèle en 2013 par la section du Patrimoine culturel immatériel. Les questions du modèle exigent des réponses analytiques, alors que les rapports écrits au début du programme de renforcement des capacités avaient tendance à être plus descriptifs. Le modèle permet d'obtenir des informations similaires sur tous les ateliers et ceci afin de mettre un place une analyse interrégionale et d'obtenir des données statistiques. Aux fins de la présente étude, l'obtention d'un grand nombre de rapports suivant le modèle est inestimable. Si tous les rapports avaient suivi ce modèle dès le début, cela aurait permis d'améliorer la qualité et la fiabilité de l'analyse. Bien qu'il puisse y avoir des rapports excellents qui ne suivent pas le modèle, ces derniers ont tendance à ne pas contenir d'informations basiques sur les participants et leurs profils.

7. Conclusions et recommandations

La présente étude avait pour objectif d'« écouter » les facilitateurs pour obtenir leurs opinions sur la mise en œuvre du programme, sur ses effets mais également d'obtenir des recommandations pour continuer son amélioration. L'objectif était également de comprendre les points communs et les différences entre les régions.

Les succès des ateliers de renforcement des capacités, décrits dans les récits des facilitateurs, sont nombreux et importants. Malgré des déséquilibres régionaux et des disparités entre les pays, les sessions de formation ont globalement réussi à atteindre un public varié, y compris des pourcentages élevés de femmes et de praticiens du PCI/membres des communautés, en plus des représentants des gouvernements et des universitaires. Plus rarement, des ONG ainsi que, plus largement, les parties prenantes du secteur du développement faisaient partie des participants, et plus rarement, des jeunes assistaient aux ateliers. Selon les rapports, les ateliers de renforcements des capacités ont provoqué un changement dans la manière de penser des participants, leur fournissant des connaissances et des capacités nouvelles nécessaires pour mettre en œuvre la Convention au niveau national. Dans certains pays, des comités nationaux sur le PCI ont été mis en place, dont la mission sera de développer des politiques aux niveaux local et national et d'apporter un soutien pratique à la sauvegarde du PCI.

L'une des raisons qui expliquent ces succès est la qualité et l'intensité du dialogue entre les facilitateurs et l'UNESCO, ce qui a mené à des améliorations constantes de la présentation et du contenu des matériels de renforcement des capacités. Les réunions de bilan entre les facilitateurs et l'UNESCO ont permis de renforcer ce dialogue et ont été très appréciées à la fois par les facilitateurs et par les fonctionnaires de l'UNESCO. Le Secrétariat a déjà traité de nombreuses recommandations faites par les facilitateurs dans leurs rapports. Pour la liste détaillée des recommandations spécifiques, voir l'annexe 3. Parmi les changements clés introduits après les recommandations, on retrouve le glissement d'une approche reposant principalement sur une série d'ateliers vers un programme plus complet associant analyse, conseils pour l'élaboration de politiques, ateliers de formation et activités pilotes d'établissement d'inventaires.

Les rapports des facilitateurs sont un répertoire de connaissances inestimable avec de nombreux exemples locaux venant du monde entier traitant de problèmes clés pour les parties prenantes du PCI, du développement durable aux enjeux du développement de politiques. De manière évidente, ceux-ci doivent être inclus dans les recherches du Secrétariat en cours et dans le développement des matériels.

Selon les facilitateurs, pour le développement à venir du programme de renforcement des capacités, il est nécessaire d'assurer un suivi et une évaluation des activités de renforcement des capacités pour maintenir le niveau et fournir des informations basées sur l'expérience. À cet égard, il est intéressant de noter que l'UNESCO a commencé à mettre en place un mécanisme de suivi et de surveillance pour le programme et est actuellement en train de travailler sur une étude-pilote de suivi. L'objectif est d'obtenir un retour des participants sur la manière dont leur participation aux activités de renforcement des capacités a changé leur engagement pour le PCI et ce qu'ils recommandent pour le développement à venir du programme de renforcement des capacités. Ce feedback fournira des perspectives complémentaires intéressantes pour cette analyse des rapports des facilitateurs.

Références

UNESCO. 2015. *Rapport du Secrétariat sur ses activités*. Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. 10^e Session, Windhoek, Namibie, du 30 novembre au 4 décembre 2015 (Document ITH/15/10.COM/7.b).

UNESCO. 2015. Rapport final. Renforcement des capacités nationales pour une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel en Asie centrale (disponible en anglais seulement).

UNESCO. 2015 (document interne). Rapport de mission – Réunion de bilan de la stratégie globale de renforcement des capacités en Afrique, Constantine, 28 septembre – 2 octobre 2015.

UNESCO. 2014 (document interne). Rapport de mission – Réunion de bilan de la stratégie globale de renforcement des capacités en Europe et en Asie centrale, Sofia, 22-27 septembre 2014.

UNESCO. 2014 (document interne). Rapport de mission – Réunion de bilan de la stratégie globale de renforcement des capacités dans les États arabes, ville de Koweït, 10-11 mai 2014.

UNESCO. 2013. (Service d'évaluation et d'audit) *Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la culture*. (Document ITH/13/8.COM/INF).

UNESCO. 2013. Compte-rendu - Stratégie globale de renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: réunion de bilan pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Cuzco, 17-19 septembre 2013. (Disponible en anglais et espagnol).

UNESCO. 2012 (document interne). Rapport de mission - Stratégie globale de renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: réunion de bilan pour l'Asie et le Pacifique, Pékin 7-10 Novembre 2012.

UNESCO. n.d. Brochure d'information – Programme global de renforcement des capacités: renforcer les capacités pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel en vue du développement durable, http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/Global_capacity-building_programme-FR.pdf

Site de l'UNESCO. n.d. *Renforcer les capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers le monde*, <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/renforcement-des-capacit%C3%A9s>

Annexe 1: Liste des rapports sur les ateliers pris en compte dans la présente étude (dans l'ordre chronologique)

	Date	Type d'atelier	Pays	Région	# de rapports	% de femmes	% des communautés	% de jeunes	% d'ONG
1	05–09/10/2015	NOM	Mongolie	Groupe IV	3	80	n/d	n/d	n/d
2	25–29/09/2015	IMP	Fidji	Groupe IV	2	49	n/d	n/d	n/d
3	14–18/09/2015	NOM	Myanmar	Groupe IV	2	55	n/d	n/d	n/d
4	02–07/09/2015	INV	Équateur	Groupe III	1	48	n/d	0	n/d
5	24–29/06/2015	INV	Équateur	Groupe III	1	54	n/d	n/d	n/d
6	22–28/02/2015	INV	Aruba, Bonaire, Curaçao Saba, Saint-Eustache et Saint-Martin	Groupe III	1	61	n/d	7	39
7	17–19/02/2015	IMP	République démocratique du Congo	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d
8	17–25/11/2014	INV	Burundi	Groupe V (a)	1	24	24	n/d	n/d
9	10–15/11/2014	IMP	Niger	Groupe V (a)	1	n/d	0	n/d	0
10	27/10–01/11/2014	INV	Mozambique	Groupe V (a)	1	29	31	8	n/d
11	27/10–03/11/2014	INV	Myanmar	Groupe IV	2	n/d	4	n/d	n/d
12	08–12/09/2014	IMP	Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Saint-Martin	Groupe III	1	68	1	0	n/d
13	05–15/09/2014	INV	Mali	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	0	n/d
14	21–28/06/2014	INV	Tunisie	Groupe V(b)	2	56	0	0	0
15	20–27/05/2014	INV	Maroc	Groupe V(b)	1	31	16	0	31.5
16	19–24/05/2014	IMP	Myanmar	Groupe IV	1	n/d	n/d	n/d	n/d
17	11–17/05/2014	INV	Tadjikistan	Groupe IV	2	28	n/d	n/d	17
18	13–17/04/2014	IMP	Iraq	Groupe V(b)	1	4	0	4	n/d

	Date	Type d'atelier	Pays	Région	# de rapports	% de femmes	% des communautés	% de jeunes	% d'ONG
19	31/03–06/04/2014	INV	République dominicaine	Groupe III	1	44	44	4	7
20	26–30/03/2014	IMP	Maroc	Groupe V(b)	1	29	46	n/d	46
21	04–08/03/2014	NOM	Bhoutan	Groupe IV	1	n/d	n/d	0	n/d
22	04–11/03/2014	INV	Mauritanie	Groupe V(b)	2	23	15	4	11
23	25/02–04/03/2014	INV	Guatemala	Groupe III	1	36	63	0	9
24	11–15/02/2014	NOM	Sri Lanka	Groupe IV	1	22	n/d	n/d	n/d
25	11–14/02/2014	IMP	Cuba	Groupe III	1	80	25	5	n/d
26	26/01–01/02/2014	IMP	Tunisie	Groupe V(b)	1	44	0	0	8
27	20–24/01/2014	NOM	République démocratique populaire lao	Groupe IV	2	n/d	0	0	n/d
28	03–06/12/2013	NOM	Timor-Leste	Groupe IV	2	41	n/d	0	n/d
29	22–26/10/2013	IMP	Mauritanie	Groupe V(b)	1	4	0	n/d	8
30	21–26/10/2013	INV	Samoa	Groupe IV	2	50	90	n/d	n/d
31	21–25/10/2013	NOM	Cambodge	Groupe IV	2	n/d	n/d	n/d	n/d
32	14–22/10/2013	NOM	Argentine, Uruguay, Paraguay	Groupe III	1	74	18	n/d	17
33	08–15/10/2013	INV	Ouzbékistan	Groupe IV	1	37	33	n/d	n/d
34	07–11/10/2013	NOM	Cuba	Groupe III	2	50	10	0	0
35	16–20/09/2013	NOM	Népal	Groupe IV	1	17	n/d	n/d	n/d
36	24–31/08/2013	INV	Kirghizistan	Groupe IV	1	84	n/d	n/d	n/d
37	05–09/08/2013	INV	Mozambique	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d
38	29/07–02/08/2013	NOM	Nicaragua	Groupe III	1	66	n/d	n/d	n/d
39	17–25/06/2013	INV	El Salvador, Honduras, et Nicaragua	Groupe III	1	31	n/d	n/d	4
40	11–18/06/2013	INV	République démocratique populaire	Groupe IV	1	n/d	20	n/d	n/d

	Date	Type d'atelier	Pays	Région	# de rapports	% de femmes	% des communautés	% de jeunes	% d'ONG
			lao						
41	28–31/05/2013	NOM	Kirghizistan	Groupe IV	1	77	61	n/d	61
42	20–28/05/2013	INV	Mongolie	Groupe IV	2	n/d	22	n/d	n/d
43	06–10/05/2013	IMP	Haïti	Groupe III	1	24	80	n/d	n/d
44	15–17/04/2013	IMP	Guatemala	Groupe III	1	54	n/d	n/d	n/d
45	10–13/04/2013	NOM	Tadjikistan	Groupe IV	1	n/d	8	n/d	8
46	18–22/03/2013	IMP	Honduras, Nicaragua, El Salvador	Groupe III	1	55	7	n/d	n/d
47	11–15/03/2013	IMP	République dominicaine	Groupe III	2	46	n/d	n/d	n/d
48	25/02–01/03/2013	INV	Argentine, Paraguay, Uruguay	Groupe III	1	70	35	n/d	35
49	18–21/02/2013	NOM	Kazakhstan	Groupe IV	1	52	n/d	0	n/d
50	19–28/01/2013	INV	Népal	Groupe IV	1	50	48	0	n/d
51	10–14/12/2012	IMP	Jamaïque	Groupe III	1	n/d	41	0	n/d
52	21–24/11/2012	NOM	Ouzbékistan	Groupe IV	1	48	n/d	n/d	n/d
53	22–27/10/2012	INV	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Groupe IV	1	n/d	16	n/d	n/d
54	22–25/10/2012	IMP	Colombie	Groupe III	1	n/d	n/d	n/d	n/d
55	19–23/10/2012	IMP	Mongolie	Groupe IV	1	50	18	n/d	n/d
56	08–12/10/2012	IMP	Argentine, Uruguay, Paraguay	Groupe III	1	70	40	NA	40
57	08–11/10/2012	IMP	Kirghizistan	Groupe IV	1	NA	n/d	n/d	n/d
58	01–06/10/2012	IMP	Sao Tomé-et-Principe	Groupe V (a)	1	n/d	42.5	n/d	n/d
59	21–25/08/2012	IMP	Tadjikistan	Groupe IV	1	n/d	n/d	n/d	n/d

	Date	Type d'atelier	Pays	Région	# de rapports	% de femmes	% des communautés	% de jeunes	% d'ONG
60	26–27/07/2012	IMP	Équateur	Groupe III	1	n/d	n/d	n/d	n/d
61	03–07/06/2012	IMP	Ouzbékistan	Groupe IV	1	n/d	n/d	n/d	n/d
62	11–15/06/2012	IMP	République démocratique populaire lao	Groupe IV	2	n/d	n/d	n/d	n/d
63	25–29/06/2012	IMP	Sri Lanka	Groupe IV	2	33	n/d	n/d	n/d
64	17–18/05/2012	IMP	Équateur	Groupe III	1	n/d	n/d	n/d	n/d
65	16–20/04/2012	IMP	Botswana	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d
66	11–17/04/2012	IMP	Bénin	Groupe V (a)	1	47	n/d	n/d	n/d
67	19–23/03/2012	IMP	Zimbabwe	Groupe V (a)	1	37	54	n/d	n/d
68	12–16/03/2012	IMP	Malawi	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d
69	26–30/03/2012	IMP	Zambie	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d
70	10–14/10/2011	IMP	Mali	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d
71	01–03/06/2011	IMP	Nigéria	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d
72	26–28/05/2011	IMP	Burundi	Groupe V (a)	1	28	n/d	n/d	n/d
73	02–05/05/2011	IMP	Pakistan	Groupe V (a)	1	n/d	n/d	n/d	n/d

Annexe 2: Modèle de rapport

Le modèle de rapport présenté ci-après a été conçu par la section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO afin d'aider les facilitateurs à structurer leur rapport sur les ateliers de renforcement de capacités et de donner un aperçu des sujets étudiés selon un cadre d'analyse commun. Le suivi, le partage d'informations et la réflexion collective sur les façons d'améliorer la conception des ateliers et, de manière plus générale, la stratégie de renforcement de capacités seront ainsi plus aisés.

Nom de l'atelier :	
Dates :	
Lieu :	
Pays/région(s) concernés par l'atelier :	
Participants	Nombre total :
	Femmes :
	Hommes :
	Moins de 25 ans :
	Membres de la communauté :
	Représentants du ministère (merci de préciser également le nom du ministère) :
	ONG :
	Chercheurs :
	Autres participants :
Noms des facilitateurs de l'atelier	1.
	2.
Nom du responsable exécutif de l'atelier et nom du bureau hors siège de l'UNESCO	
Auteur du présent rapport :	

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

I.1 Décrivez succinctement le contexte national et les principales caractéristiques du cadre institutionnel et professionnel en charge de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Vous pourrez éventuellement vous référer à la documentation sur le pays disponible sur le site du PCI de l'UNESCO, aux politiques nationales applicables ou aux documents sur les programmes nationaux en matière de culture et de développement (en faire la demande auprès des partenaires nationaux par l'intermédiaire des bureaux hors siège) ainsi qu'au rapport du PNUD sur le développement humain (*environ 250 mots*)

II.2 Rappelez l'objectif et le calendrier de cet atelier, dans le contexte plus général des efforts actuellement entrepris afin de renforcer au niveau national les capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et rappelez les objectifs spécifiques de cet atelier (*environ 200 mots*)

- Merci de joindre le programme de formation

II. PARTICIPANTS

I.1 Qui a participé à l'atelier et quelle a été la contribution de chacun ? Au vu des statistiques sur la participation à l'atelier présentées ci-dessus, analysez les profils des participants et le(s) rôle(s) qu'ils ont (ou pourraient avoir) dans la mise en œuvre de la Convention de 2003. Par ailleurs, donnez votre sentiment sur la procédure de sélection des participants et la pertinence de leur participation ainsi que, le cas échéant, sur les faiblesses et lacunes quant au principe de participation de toutes les parties prenantes concernées. (*environ 250 mots*)

- Merci de joindre la liste des participants, en précisant pour chacun d'entre eux leur genre, titre ou fonction, institution/organisation.

I.2 Comment la répartition hommes/femmes a-t-elle eu une influence sur la dynamique de l'atelier ? Vous pourrez éventuellement ajouter tout commentaire de votre choix sur la répartition hommes/femmes et la participation. (*environ 100 mots*)

I.3 Comment les jeunes (moins de 25 ans) se sont-ils intégrés à l'atelier et quelle a été la valeur ajoutée de leur participation (*environ 100 mots*)

III. POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS

III.1 Les points positifs

Vous pouvez évoquer l'organisation (selon les points détaillés dans la check-list de l'atelier du PCI-UNESCO), les questions de fond, la dynamique de groupe, le travail et les visites de terrain, le travail de facilitation, la réceptivité des participants, etc. (*environ 200 mots*)

III.2 Les points négatifs. Des solutions ont-elles été trouvées, lesquelles ? (*environ 200 mots*)

IV. SUJETS ÉVOQUÉS AU COURS DE L'ATELIER

Quels ont été les principaux sujets évoqués lors de vos échanges avec les participants ? Il peut s'agir, entre autres, de problèmes de coordination de la mise en œuvre de la Convention de 2003 aux niveaux national et local, de difficultés à réunir toutes les parties prenantes, de précisions quant aux rôles et responsabilités, d'élaboration de politiques et de cadres juridiques, d'inventaires, de problèmes de sauvegarde, de financement, de participation aux mécanismes internationaux de la Convention de 2003 et de tout autre sujet (*environ 250 mots*)

V. ACQUIS DES PARTICIPANTS

Comment évaluez-vous les acquis des participants suite à l'atelier et quelles leçons peut-on en tirer pour les ateliers à venir ? Merci de détailler les évolutions que vous avez pu observer quant aux connaissances des participants et compétences nécessaires afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de la Convention de 2003. Que pourriez-vous recommander aux autres facilitateurs à ce sujet ? (*environ 200 mots*)

- Merci de joindre les fiches d'évaluation

VI. TRAVAIL DU FACILITATEUR

Comment évaluez-vous votre (vos) rôle(s) et vos résultats en tant que facilitateur ? Vous pourrez éventuellement faire part des leçons que vous avez tirées de l'atelier et évoquer ce qui pourrait être fait pour mieux assister les facilitateurs dans leur travail. (*environ 200 mots*)

VII. FORME ET MATÉRIEL

Quelles sont vos conclusions et recommandations en matière de forme et de durée de l'atelier et de matériel de formation ? Merci d'expliquer la façon dont vous adaptez la forme de l'atelier et le matériel mis à votre disposition par l'UNESCO au public et au contexte local. Merci de préciser ce que vous avez trouvé particulièrement utile (ou inutile) et d'évoquer la durée de l'atelier. Quels sont les points à améliorer ? (*environ 250 mots*)

- Merci de télécharger sur le forum du facilitateur le matériel que vous avez adapté (présentations, exercices, documents à distribuer, matériel audiovisuel)

VIII. VALEUR AJOUTÉE

L'atelier a-t-il réussi à apporter une valeur ajoutée aux efforts entrepris par le pays afin de renforcer les capacités en matière de mise en œuvre efficace de la Convention de 2003 ? Merci de reprendre les points évoqués au paragraphe IV (*environ 250 mots*)

Annexe 3: Recommandations spécifiques pour le programme de renforcement des capacités

Planification et organisation

- Prévoir l'achat de matériel audiovisuel dans les budgets au début du projet grâce à une évaluation des besoins menée durant la phase de planification.
- Améliorer l'organisation dans plusieurs domaines, par exemple la sélection des participants, le choix des infrastructures et la consultation des communautés en temps opportun pour les activités sur le terrain.

Participation

- Appliquer les critères de représentation lors de la sélection des participants aux ateliers et fournir plus de directives à cet égard.
- Garantir l'équilibre entre les genres et envisager d'inviter des organisations de femmes impliquées dans la sauvegarde du PCI, s'il y en a.
- Respecter le pourcentage recommandé de membres des communautés et des praticiens et adapter l'atelier aux besoins des différentes parties prenantes ; envisager le développement de matériels de formation spécifiques pour les communautés.
- Fournir plus de directives pour identifier qui sont les membres des communautés pour que les facilitateurs puissent baser leurs estimations sur ces critères. Ces directives pourraient aussi être utiles aux pays bénéficiaires lors de l'identification des participants.
- Trouver comment renforcer l'implication des jeunes (moins de 25 ans) au sein du programme de renforcement des capacités, en adaptant les matériels de formation selon que de besoin.
- Renforcer la participation des experts en développement pour promouvoir l'intégration de la sauvegarde dans tous les secteurs politiques pertinents (la santé, l'éducation, la sécurité, l'environnement, etc).
- Inclure les ONG qui possèdent une expérience et une expertise utiles pour contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans le secteur de la culture ou autre ; envisager la mise en place de formations pour les ONG.
- Envisager, au cas par cas, la participation des journalistes durant la formation ou lors d'une conférence de presse ; envisager des formations spécifiques pour les journalistes si besoin.
- Développer un outil informatique pour la liste de participants pour estimer le pourcentage de femmes, de jeunes, de membres des communautés, d'ONG et d'autres catégories pertinentes de manière automatique.

Matériels

Général

- Prendre en compte les commentaires des facilitateurs sur les problèmes de traduction lors des révisions des matériels de formation à venir (notamment pour le russe et l'arabe), choisir les interprètes pour les ateliers avec soin et préférer l'interprétation simultanée à la consécutive.
- Inclure plus de matériels audiovisuels ou de liens vers des matériels audiovisuels pertinents dans les ressources de l'atelier, en faisant attention à la diversité linguistique.

- Envisager le développement de nouveaux matériels de formation répondant aux besoins de publics spécifiques, par exemple les jeunes, les participants avec des niveaux d'alphabétisation moindres, les éducateurs et les journalistes.
- Développer une nouvelle version des matériels de formation adaptés aux besoins des personnes avec un niveau d'alphabétisation moindre. D'autres rapports suggèrent d'inclure des diapositives dirigées vers un public spécifique et/ou d'informer préalablement les membres des communautés sur les concepts de la Convention.
- Continuer à mettre à jour les matériels de manière régulière et élargir leur portée thématique selon que de besoin, pour garantir que le curriculum reflète bien les développements récents concernant la Convention et traite des nouveaux besoins.
- Créer un répertoire des vidéos pertinentes sur le PCI destiné aux facilitateurs dans leurs langues de travail respectives.
- Envisager l'utilisation de l'apprentissage en ligne pour garantir une plus grande compatibilité entre la formation et les agendas professionnels des participants.
- Fournir plus de matériels traduits en espagnol et les mettre à disposition avant le début des ateliers.

Inventaire avec participation des communautés (INV)

- Fournir plus de directives sur le choix de l'endroit où sera mené le travail sur le terrain.
- Appliquer de manière systématique le principe de sollicitation du consentement libre, préalable et éclairé pour l'exercice sur le terrain, garantir que cela soit fait dans les temps et inclure des directives et des critères en lien avec cela dans les rapports et documents pertinents sur le projet.
- Prendre en compte lors des consultations et de la planification du travail sur le terrain que les communautés ne sont pas homogènes, mais sont stratifiées en fonction de l'âge, du genre et d'autres facteurs, et essayer d'atteindre des acteurs variés avec des responsabilités en lien avec le patrimoine culturel immatériel.
- Garantir que les équipes sur le terrain soient capables d'utiliser les outils audiovisuels et; au cas par cas, envisager la participation de professionnels de l'audiovisuel en soutien au processus de documentation.
- Solliciter les opinions des facilitateurs pour garantir que les matériels révisés sur l'établissement d'inventaires répondent aux besoins en matière de collection des données, d'études de cas additionnelles et de contenus pratiques.

Préparation des candidatures (NOM)

- Mettre l'accent sur la sauvegarde lors des ateliers sur la préparation des candidatures pour trouver un équilibre entre sauvegarde et l'établissement de dossiers de candidatures.
- Élargir la sélection de candidatures fictives et leur niveau de difficulté et d'ambiguïté pour qu'elles soient plus variées et couvrir une gamme plus large de problématiques que ce qu'avaient prévu les organes de conseil.
- Inclure dans les matériels des traductions des fiches de candidatures mises à jour dans la langue des participants à l'atelier.
- Ajouter une section sur la sélection des éléments pour les candidatures, expliquant que les États devraient faire la sélection en fonction de considérations transparentes venant des communautés, gouvernements et universitaires, et que toutes les sélections

devraient prendre en compte la diversité des communautés et du PCI présents dans le pays, y compris les minorités.

Suivi des ateliers

- Envisager de proposer des formations plus en profondeur pour les représentants locaux chargés de la mise en œuvre de la Convention en mettant l'accent sur les sites sélectionnés pour mener des inventaires avec la participation des communautés, et développer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde.
- Envisager des méthodes de soutien au Comités du PCI, y compris après la fin du projet.
- Envisager la création de missions d'évaluation des impacts plusieurs mois ou années après la fin de l'atelier.

Facilitateurs et rapports

- Les facilitateurs devraient être étroitement consultés durant le processus de sélection des participants et devraient recevoir des informations sur le parcours de ces derniers préalablement à l'atelier afin de pouvoir adapter les matériels des ateliers comme il se doit.
- Au moins un des deux facilitateurs devrait avoir une connaissance approfondie du PCI présent dans le pays de l'atelier.
- Les bureaux hors Siège de l'UNESCO devraient apporter leur soutien (y compris le soutien logistique si nécessaire) aux facilitateurs lors de la préparation et la tenue des ateliers, afin de garantir qu'ils ne sont pas seuls à traiter avec les homologues nationaux.
- Lorsque c'est possible, l'UNESCO pourrait étudier la compatibilité des approches pédagogiques et des personnalités des deux facilitateurs avant de les engager pour les ateliers. Les facilitateurs doivent être encouragés à communiquer très tôt pour dépasser les éventuelles différences de méthode.
- Les points de contact régionaux au Secrétariat du PCI pourraient vouloir rappeler aux bureaux hors Siège et aux facilitateurs l'importance de l'utilisation du modèle de l'UNESCO lorsqu'ils rédigent leur rapport.
- L'UNESCO pourrait légèrement modifier le modèle de rapport pour 1) clarifier la question sur la valeur ajoutée de l'atelier 2) ajouter de nouvelles questions sur la préparation logistique et les questions de genre concernant les pays/communautés de l'atelier.
- Lorsque le budget le permet, un rapport audiovisuel pourrait être utile pour compléter les rapports écrits des facilitateurs et promouvoir la visibilité du programme de renforcement des capacités au niveau national.